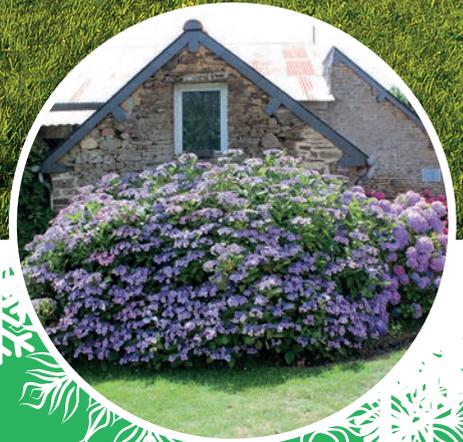


La Boussac en BREF

BULLETIN MUNICIPAL



Joyeuses Fêtes

■ Le mot du maire	3
■ Focus : nouveau conseil	4
■ La vie municipale	6
■ Urbanisme	18
■ La vie communale	20
■ L'état civil	35
■ La vie associative	36
■ Médiathèque	44
■ Communauté de communes	45
■ Informations pratiques	48
■ Renseignements utiles	50
■ Agenda	51



Mairie de LA BOUSSAC

13, rue du Mont-Saint-Michel
35120 LA BOUSSAC
Tél. 02 99 80 01 23
Fax. 02 99 80 07 06
Email. : mairie.boussac@wanadoo.fr
Site internet : www.laboussac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

DELEGATIONS		PERMANENCES
Le Maire	Christine FAUVEL	
1 ^{er} adjointe	Annie DELÉPINE	Jeudi de 10h30 à 12h sur rendez-vous
2 ^{ème} adjoint	David VIGOUR	Mercredi de 14h à 15h sur rendez-vous
3 ^{ème} adjointe	Marie-France SEVESTRE	Mardi de 10h30 à 12h
4 ^{ème} adjoint	Jérôme CHAPDELAIN	Vendredi de 11h30 à 12h Samedi sur rendez-vous

Responsable de la publication

M^{me} Christine FAUVEL - Maire

Mise en page et impression

Imprimerie Doloise

Comité de rédaction

M^{me} Annie DELÉPINE
M. Rodolphe DION
M^{me} Aurore GEDOUIN
M^{me} Fanny LEMENANT
M^{me} Nadège RICHEUX
M^{me} Marie France SEVESTRE
M. David VIGOUR

Crédits photos

La mairie - Les associations

Tirages

650 exemplaires



C'est avec plaisir que je vous retrouve à travers ce bulletin pour vous faire le bilan de toute l'année écoulée car nous n'avons malheureusement pas été en mesure de produire le bulletin du mois de juin.

C'est en effet une année particulière qui s'achève. Année de changement avec une nouvelle équipe municipale mais surtout année de crise sanitaire qui a bousculé tous les projets.

Malgré des élections au mois de mars, le nouveau Conseil élu n'a pu être installé que fin mai. Je remercie M^{me} Mabile pour m'avoir associée à la vie communale pendant cette période transitoire qui a été particulièrement compliquée : toutes les activités sociales, sportives ont été suspendues, des entreprises ont dû fermer.

La continuité des services a cependant été maintenue. Bénévoles, voisins, élus et personnel communal ont tous manifesté un grand élan de solidarité et ont permis de conserver les liens entre tous. Je les en remercie.

Cette crise sanitaire malheureusement réapparue en octobre, est toujours présente et met à mal toute l'activité économique. Je vous invite à rester vigilants et à respecter scrupuleusement les consignes pour vous préserver et préserver les autres. Celles-ci sont indispensables si l'on veut retrouver

au plus tôt la convivialité qui nous manque tant.

Je tiens également à vous remercier pour nous avoir fait confiance lors des élections. Toute l'équipe municipale est à votre écoute, s'efforcera de répondre à vos besoins et à faire de la commune un cadre de vie agréable et attractif. Le développement du marché hebdomadaire, l'ouverture prochaine d'un nouveau commerce, l'embellissement du centre bourg, l'entretien du réseau routier et des bâtiments de la commune sont actés mais nécessitent pour perdurer et se développer que vous y participiez. Le maintien de nos commerces de proximité, de notre cadre de vie ainsi que la réussite des projets futurs implique que tous nous soyons toujours solidaires.

L'année 2020 a surtout été marquée par l'achèvement des travaux de l'école et plus particulièrement de la restructuration de l'ancien bâtiment. Celui-ci est désormais doté d'un grand hall, d'une salle des maîtres et d'un bureau de direction. Ce projet qui a vu le jour sous le précédent mandat est désormais totalement achevé. Les enfants et les enseignants disposent maintenant de locaux fonctionnels et agréables. Nous espérons pouvoir les inaugurer courant 2021 avec l'ensemble des personnes qui s'y sont investies.

C'est avec regret que nous nous voyons contraint d'annuler la traditionnelle cérémonie des vœux de début janvier compte tenu du contexte sanitaire. Nous devons rester prudents et attendre des jours meilleurs pour nous retrouver.

Dans l'attente de vous rencontrer, tous les membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous offrir tous nos vœux de santé et bonheur pour l'année 2021.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire,
Christine FAUVEL

FOCUS

Le nouveau Conseil Municipal suite au scrutin du 15 mars 2020



Christine FAUVEL
Maire et conseillère communautaire



Annie DELÉPINE
1ère adjointe (affaires scolaires, affaires sociales, information et communication, bibliothèque)



David VIGOUR
2ème adjoint (finances, urbanisme, cimetière) et conseiller communautaire



Marie-France SEVESTRE
3ème adjointe (environnement, cadre de vie, vie associative, sécurité)



Jérôme CHAPDELAINE
4ème adjoint (voirie, bâtiments communaux, assainissement, agriculture)



Catherine CHÉRIAUX
Conseillère municipale



Mireille COLLET
Conseillère municipale



Rodolphe DION
Conseiller municipal



Aurore GÉDOUIN-ERARD
Conseillère municipale



Fanny LEMENANT
Conseillère municipale



Cyrille LOIZEAU
Conseiller municipal



David NOËL
Conseiller municipal



Jean-Luc OLLIVIER
Conseiller municipal



Jean-Luc RABOURT
Conseiller municipal



Nadège RICHEUX
Conseillère municipale

Les commissions communales

Madame Christine FAUVEL, Maire, est Présidente de droit de toutes les commissions communales

Commission voirie

Jérôme CHAPDELAINÉ
Aurore GÉDOUIN-ERARD
David NOËL
Jean-Luc OLLIVIER
Jean-Luc RABOURT
Marie-France SEVESTRE
David VIGOUR

Commission PLU-urbanisme

David VIGOUR
Jérôme CHAPDELAINÉ
Catherine CHÉRIAUX
Cyrille LOIZEAU
David NOËL
Jean-Luc OLLIVIER
Nadège RICHEUX

Commission bâtiments communaux

Jérôme CHAPDELAINÉ
Annie DELÉPINE
Fanny LEMENANT
David NOËL
Jean-Luc RABOURT
Marie-France SEVESTRE
David VIGOUR

Commission enfance jeunesse

Annie DELÉPINE
Catherine CHÉRIAUX
Aurore GÉDOUIN-ERARD
Fanny LEMENANT
Cyrille LOIZEAU
Jean-Luc RABOURT
Nadège RICHEUX

Commission finances

David VIGOUR
Jérôme CHAPDELAINÉ
Catherine CHÉRIAUX
Mireille COLLET
Annie DELÉPINE
Cyrille LOIZEAU
David NOËL

Commission information communication

Annie DELÉPINE
Rodolphe DION
Aurore GÉDOUIN-ERARD
Fanny LEMENANT
Nadège RICHEUX
Marie-France SEVESTRE
David VIGOUR

Commission aménagement, cadre de vie

Marie-France SEVESTRE
Catherine CHÉRIAUX
Mireille COLLET
Rodolphe DION
Aurore GÉDOUIN-ERARD
Cyrille LOIZEAU
Jean-Luc OLLIVIER

Commission associations

Marie-France SEVESTRE
Catherine CHÉRIAUX
Mireille COLLET
Annie DELÉPINE
Rodolphe DION
Aurore GÉDOUIN-ERARD
Jean-Luc OLLIVIER

Commission d'appel d'offres Titulaires

Jérôme CHAPDELAINÉ
David NOËL
David VIGOUR

Suppléantes

Catherine CHÉRIAUX
Annie DELÉPINE
Marie-France SEVESTRE

Représentations extérieures

Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal (assainissement collectif)

Titulaires
Christine FAUVEL
Jean-Luc OLLIVIER
Suppléant
Jean-Luc RABOURT

Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort (eau potable)

Titulaire
Marie-France SEVESTRE
Suppléant
Jean-Luc OLLIVIER

Syndicat Intercommunal des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (eau et milieux aquatiques)

Titulaire
Christine FAUVEL
Suppléante
Catherine CHÉRIAUX

Commission Locale de l'Eau

Christine FAUVEL

Syndicat Départemental d'Énergie 35

Jean-Luc OLLIVIER

Caisse des Ecoles

Fanny LEMENANT
Jean-Luc RABOURT

COSBREIZ et CNAS

Annie DELÉPINE

Correspondant défense

Rodolphe DION

Référénts frelons asiatiques

Cyrille LOIZEAU
Jean-Luc OLLIVIER

Référénts bocage

Catherine CHÉRIAUX
Cyrille LOIZEAU
Marie-France SEVESTRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance conseil municipal 5 Décembre 2019

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, Mme THOMAS Sylvaine, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, Mme FAUVEL Christine, M. BOULMER Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUÉRIN Annick a donné procuration à Mme MABILE Odile

M. FÉRRÉ Eric a donné procuration à Mme SEVESTRE Marie-France

Mme GÉDOUIN Jeanine a donné procuration à Mme DELÉPINE Annie

Absent(s) : M. SANGUY Bernard, M. BLANCHET Nicolas, M. COSTARD Denis, M. LOUYER Alexandre

A été nommée secrétaire : Mme SEVESTRE Marie-France

Travaux complémentaires à l'école

Le Conseil Municipal accepte plusieurs avenants aux marchés de l'école liés à l'avancement des travaux d'un montant total de 18 277.91 € HT, répartis sur les lots 2, 4, 7, 8, 11 et 12.

Afin de recréer la liaison piétonne entre la rue de Fougères et la rue de la Croix Bouéssée (allée de l'Ecole), le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise Blaire et Hubert d'un montant de 6 705 € HT. Il accepte également un autre devis complémentaire de la même entreprise pour la création d'une cour pour le pôle maternel d'un montant de 9 731.75 € HT.

Travaux dans la sacristie de l'église

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu d'importantes infiltrations dans la sacristie, il est urgent de procéder à des travaux de rénovation de la toiture et du plafond ainsi qu'au nettoyage des gouttières et des chéneaux de l'église.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux pour un montant total de 16 752.44 € HT (couverture zinc à tasseaux, nettoyage des gouttières, plâtrerie/cloison sèche/plafond et éclairage) et sollicite une subvention auprès du Département d'Ille et Vilaine au titre du Fond de Solidarité Territorial (FST)

Achat de mobilier scolaire et vidéoprojecteurs pour l'école

Madame Annie DELÉPINE, Adjointe aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que compte-tenu des travaux d'extension de l'école, il est nécessaire d'acquérir du nouveau mobilier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les devis présentés relatifs à l'achat de mobilier pour un montant total de 5 836.87 € HT ainsi que l'achat de deux vidéos projecteurs pour un montant de 3 388.01 €.

Créance éteinte à comptabiliser

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le mandatement de la somme de 73.20 € en créances éteintes.

TARIFS 2020 : concessions cimetièrè et vacation funéraire

Désignation	Tarif 2020 (+2%)
Concession trentenaire (le m ²)	40 €
Concession cinquantenaire (le m ²)	61 €
Concession quinze années caverne	107 €
Concession trente années caverne	162 €
Vacation funéraire - arrivée de corps	39 €

TARIFS 2020 : droits de place

0.66 € par mètre linéaire avec un minimum d'encaissement de 2.60 €

Indemnité gardiennage église pour 2020

370.30 € attribué au recteur de la paroisse.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal renonce à l'unanimité, au droit de préemption pour les biens suivants :

- bien situé 41 rue des Lavandières appartenant à la SARL BAUDRY
- bien situé 27, rue de la Croix Bouéssée appartenant à Mme SZWERBROT Eliane

Mise en œuvre du pacte fiscal au sein de la communauté de communes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le pacte fiscal de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel.

Lotissement communal « LE GRAND PLANTIS » - vente lot n°4 et n° 7

Acceptation des ventes suivantes :

Numéro du Lot	4
Surface	544 m ²
Prix du lot	26 384 €
Acquéreurs	Madame Margot LE GAND 17 rue de Saint Gringoire 50170 SERVON

Numéro du Lot	7
Surface	429 m ²
Prix du lot	20 806.50 €
Acquéreurs	Monsieur Romain CHARLES et Madame Laure MENARD 79 rue de Paris 35120 DOL DE BRETAGNE

Rapport annuel 2018

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

GEMAPI : adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte de préfiguration du littoral

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à l'adhésion de la Communautés de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel au Syndicat Mixte de Préfiguration du Littoral de la Baie du Mont Saint-Michel.

Horaires d'école pour la rentrée 2020-2021

Les horaires de l'école étant fixé pour trois années scolaires, après avis favorable du Conseil d'école en date du 4 novembre 2019, Madame Annie DELÉPINE, adjointe, propose de déposer une demande de renouvellement auprès Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. Il est proposé le maintien d'une organisation sur 8 demi-journées dont 4 matinées, soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions faites.

Séance conseil municipal 26 Février 2020

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, Mme GUÉRIN Annick, M. FÉRRÉ Eric, Mme THOMAS Sylvaine, M. SANGUY Bernard, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, Mme GÉDOUIN Jeanine, M. BLANCHET Nicolas, Mme FAUVEL Christine, M. BOULMER Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration :

M. LOUYER Alexandre à Mme MABILE Odile

Absent(s) : M. COSTARD Denis

A été nommée secrétaire : M. TANGUY Rémi

Comptes de gestion 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2019 dressés par le comptable public.

Compte administratif 2019 commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Rémi TANGUY, Adjoint au Maire, adopte à l'unanimité le compte administratif de la commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : 637 470.72 €

Recettes : 838 891.11 €

Soit un excédent de fonctionnement de **201 421.39 €**

Investissement

Dépenses : 803 230.29 €

Recettes : 825 420.12 €

Soit un excédent d'investissement de **22 189.83 €**

Résultat global : 223 611.22 €

Compte administratif 2019 lotissement communal «Le Grand Plantis»

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Rémi TANGUY, Adjoint au Maire, adopte à l'unanimité le compte administratif du lotissement qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : 49 050.55 €

Recettes : 49 050.59 €

Soit un excédent de fonctionnement de **0.04 €**

Investissement

Dépenses : 76 437.77 €

Recettes : 49 050.55 €

Soit un déficit d'investissement de **27 387.22 €**

Résultat global : 27 387.18 €

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Dans l'attente du vote du prochain budget à la suite du scrutin municipal du 15 mars, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le conseil municipal renonce à l'unanimité, au droit de préemption pour les biens suivants :

- bien situé rue de la Gare appartenant à M. RUCQUOY Adrien et Mme LAMARRE Audrey
- bien situé rue de la Gare appartenant à M. FILLEUL Julien et Mme VAUGEOIS Monique

Lotissement communal «Le Grand Plantis» vente de lots

Acceptation des ventes suivantes :

Numéro du Lot	1
Surface	431 m ²
Prix du lot	20 903.50 €
Acquéreurs	Monsieur David VIGOUR 18 rue de la Croix Bouéssée 35120 LA BOUSSAC

Numéro du Lot	2
Surface	452 m ²
Prix du lot	21 922 €
Acquéreurs	Monsieur et Madame Christian CHARUEL 38 rue de la Croix Bouéssée 35120 LA BOUSSAC

Numéro du Lot	3
Surface	435 m ²
Prix du lot	21 097.50 €
Acquéreurs	Monsieur Gwendal YVINEC 10 rue André Malraux 35120 DOL DE BRETAGNE

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie, à faire réaliser les contrôles techniques

annuels pour les Points d'Eau Incendie sous pression, publics et privés, et à réaliser les conventions avec les propriétaires des Points d'Eau Incendie privés

Point d'Eau d'Incendie lieu-dit La Ville Hue

Le Conseil Municipal accepte le devis proposé par VEOLIA pour la mise en place d'un poteau incendie au lieu-dit la Ville Hue, pour un montant de 3 970,46 € TTC, et ce afin d'assurer la défense incendie de ce secteur.

Règlement intérieur des médiathèques/bibliothèques du réseau «Lire en B@ie»

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de règlement intérieur des médiathèques/bibliothèques du réseau «Lire en B@ie», applicable au 1er avril 2020.

Acquisition parcelle de terrain lieu-dit «Le Haut Chesnay»

Lors du bornage de la parcelle A 558p au Haut Chesnay, il a été constaté qu'une partie du chemin rural se trouve sur ce terrain. Le propriétaire, Monsieur David LAUNAY, propose que la commune fasse l'acquisition d'une surface approximative de 227 m², issue de la parcelle pour permettre la régularisation du chemin rural initial.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition.

Séance conseil municipal 26 Mai 2020

Présents : Mme FAUVEL Christine, M. VIGOUR David, Mme DELÉPINE Annie, M. CHAPDELAIN Jérôme, Mme SEVESTRE Marie-France, M. LOIZEAU Cyrille, Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore, M. NOËL David, Mme LEMENANT Fanny, M. RABOURT Jean-Luc, Mme CHÉRIAUX Catherine, M. OLLIVIER Jean-Luc, Mme COLLET Mireille, M. DION Rodolphe, Mme RICHEUX Nadège.

A été nommée secrétaire : M. NOËL David

Election du Maire

Madame Christine FAUVEL a été proclamée Maire par 14 voix et 1 abstention.

Election des adjoints

Ont été proclamés adjoints, par 14 voix et 1 bulletin blanc, et immédiatement installés les candidats suivants :

1^{ère} adjointe : Madame Annie DELÉPINE

2^{ème} adjoint : Monsieur David VIGOUR

3^{ème} adjointe : Madame Marie-France SEVESTRE

4^{ème} adjoint : Monsieur Jérôme CHAPDELAIN

Séance conseil municipal 8 Juin 2020

Présents : Mme FAUVEL Christine, Maire, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. CHAPDELAINÉ Jérôme, M. LOIZEAU Cyrille, Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore, M. NOËL David, Mme LEMENANT Fanny, M RABOURT Jean-Luc, Mme CHÉRIAUX Catherine, M. OLLIVIER Jean-Luc, Mme COLLET Mireille, M. DION Rodolphe, Mme RICHEUX Nadège.

A été nommée secrétaire : M. CHAPDELAINÉ Jérôme

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant n'excède pas 10 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, en zone U et en zone AU, dans la limite de 250 000 €, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la

limite fixée par le conseil municipal à 10 000 € par sinistre.

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, fixé à 100 000 € par année civile.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Désignation de délégués au sein du Syndicat des Eaux de Landal

A l'unanimité,

Sont élus délégués titulaires :

Madame Christine FAUVEL

Monsieur Jean-Luc OLLIVIER

Est élu délégué suppléant

Monsieur Jean-Luc RABOURT

Désignation du représentant communal de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Christine FAUVEL.

Désignation d'un délégué au sein du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35)

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné Monsieur Jean-Luc OLLIVIER délégué titulaire

Composition et élection des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le conseil municipal, à l'unanimité a :

- Fixé à sept, le nombre des élus siégeant au CCAS

- désigné les membres : Mesdames Annie DELÉPINE, Marie-France SEVESTRE, Mireille COLLET, Aurore GÉDOUIN-ERARD, Nadège RICHEUX, Catherine CHÉRIAUX et Monsieur Rodolphe DION

Désignation des délégués au sein du Comité de la Caisse des Ecoles de LA BOUSSAC

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité Monsieur Jean-Luc RABOURT et Madame Fanny LEMENANT.

Désignation du correspondant défense

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité Monsieur Rodolphe DION

Désignation de deux délégués au conseil d'école

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité Mesdames Annie DELÉPINE et Marie-France SEVESTRE.

Désignation d'un délégué au Comité des Œuvres Sociales du personnel des collectivités locales d'Ille-et-Vilaine (COS 35)

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité Madame Annie DELÉPINE.

Désignation du délégué au Centre National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité Madame Annie DELÉPINE.

Création des commissions communales

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a élu les membres de chaque commission. Leur composition est à retrouver dans le focus sur les élections municipales.

A noter que le Maire est président de droit de chaque commission.

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité :

- **délégués titulaires :**
- Monsieur Jérôme CHAPDELAIN
- Monsieur David NOËL
- Monsieur David VIGOUR
- **délégués suppléants :**
- Madame Catherine CHÉRIAUX
- Madame Annie DELÉPINE
- Madame Marie-France SEVESTRE

Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints à :

- Maire : 43 % de l'indice brut terminal, soit 1 711,33 € bruts au lieu de 51,60 % maximum
- 1er, 2ème, 3ème et 4ème adjoints : 16,5 % de l'indice brut terminal, soit 641,75 € bruts au lieu de 19,8 % maximum.

Validation des horaires du temps scolaire pour la rentrée 2020-2021

Suite à la proposition approuvée par le Conseil Municipal en date du 5 décembre 2019 et après avis favorable du directeur des

services académiques, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation horaire arrêtée pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Le temps d'enseignement se décomposera alors comme suit :

JOUR	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h45 - 12h15	14h00 - 16h30
Mardi	8h45 - 12h15	14h00 - 16h30
Jeudi	8h45 - 12h15	14h00 - 16h30
Vendredi	8h45 - 12h15	14h00 - 16h30

Renouvellement contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de Segilog/Berger-Levrault

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service SEGILOG pour les services administratifs de la mairie de La Boussac pour une durée de trois années à compter du 1er août 2020. Le montant des versements annuels s'élève à 2 385 € HT, pour «Cession du droit d'utilisation» et 265 € HT pour «Maintenance et formation»

Déclaration d'Intention d'Aliéner : Bien AMMERSCHMITT Jean-Michel et JOSSE Brigitte

Le conseil municipal renonce à l'unanimité, au droit de préemption pour un bien situé 2 rue de la Gare appartenant à Monsieur Jean-Michel AMMERSCHMITT et Madame Brigitte JOSSE.

Travaux complémentaires du marché de l'école

Le Conseil Municipal accepte plusieurs avenants aux marchés de l'école liés à l'avancement des travaux d'un montant total de 14 308,98 € HT, répartis sur les lots 1, 3, 4, 6 et 11.

Informations diverses :

Madame le Maire donne connaissance des D.I.A., soumises au Droit de Préemption Urbain institué par la commune, reçues en mairie depuis le mois de mars 2020 :

- Bien propriété de «La Rance» situé 17 rue du Closset,
- Bien propriété SCI FRADO situé 12 rue des Lavandières,
- Bien propriété de M. CHAPDELAIN Jérôme situé à La Gare

Séance conseil municipal 2 Juillet 2020

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. CHAPDELAIN Jérôme, Mme CHÉRIAUX Catherine, Mme LEMENANT Fanny, M. LOIZEAU Cyrille, M. NOËL David, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. RABOURT Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège.

Absent(s) : Mme Mireille COLLET, Mme Aurora GÉDOUIN-ERARD, M. Rodolphe DION

Procuration :

Mme Mireille COLLET a donné procuration à M. Jean-Luc OLLIVIER

A été nommée secrétaire : Mme Catherine CHÉRIAUX

Budget communal 2020 : affectation résultat de fonctionnement du budget communal 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter 200 000 € de l'excédent de fonctionnement 2019 à la section d'investissement du budget primitif 2020.

Vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition suivants :

Taxe foncier bâti : 15,08 %

Taxe foncier non bâti : 44,43 %

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation est de 12,06 %

Vote du budget primitif 2020

Après présentation du budget en commission des finances en date du 25 juin 2020, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	828 113,00 €
Recettes	828 113,00 €
Investissements	
Dépenses	683 000,00 €
Recettes	683 000,00 €

Lotissement Le Grand Plantis : vote du budget 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du lotissement 2020 comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	213 397,26 €
Recettes	213 397,26 €
Investissements	
Dépenses	147 774,44 €
Recettes	147 774,44 €

Tarif cantine et garderie pour l'année scolaire 2020/2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année scolaire 2020/2021 :

- repas enfants : 3.40 €
- repas adulte : 6.80 €
- tarif garderie : 0.80 € la ½ heure. Gratuité au-delà de deux enfants d'une même famille.

Décision sur reconduction d'un poste d'adjoint technique

Après deux ans de contrat aidé et un an en contrat à durée déterminée, Madame le Maire propose de pérenniser ce poste par la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, pour une durée hebdomadaire annualisée de 31,15 heures et ce à compter du 1er septembre 2020, pour assurer les missions suivantes : école maternelle : mission d'ATSEM, cantine municipale et garderie

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition

Désignation d'un référent communal pour le programme de lutte collective contre le frelon asiatique

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité deux référents :

- Monsieur Jean-Luc OLLIVIER
- Monsieur Cyrille LOIZEAU

Commission communale des impôts directs (CCID)

Le Conseil Municipal a fixé la liste des délégués à la commission communale des impôts directs dans laquelle le Directeur des services fiscaux d'Ille et Vilaine désignera six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Cette commission est présidée par le maire.

Désignation de deux conseillers pour la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Christine FAUVEL et Madame Marie-France SEVESTRE

Informations diverses :**Représentation aux commissions thématiques intercommunales :**

Il est possible pour les conseillers municipaux de s'inscrire au sein des commissions pour lesquelles la commune n'est pas représentée, à raison d'un conseiller municipal par commission.

Gestion et entretien du patrimoine :

M. Jérôme CHAPDELAINÉ

Lecture publique : Mme Annie DELÉPINE

Solidarités : Mme Marie-France SEVESTRE

Dispositif de réussite éducative :

Mme Catherine CHÉRIAUX

Séance conseil municipal 10 Juillet 2020

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. CHAPDELAINÉ Jérôme, Mme CHÉRIAUX Catherine, M. DION Rodolphe, Mme GÉDOUIN ERARD Aurore, M. LOIZEAU Cyrille, M. NOËL David, M. OLLIVIER Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège

Absents ayant donné procuration : Mme COLLET Mireille a donné procuration à M. OLLIVIER Jean-Luc

Mme LEMENANT Fanny a donné procuration à Mme GÉDOUIN ERARD Aurore

M. RABOURT Jean-Luc a donné procuration à M. CHAPDELAINÉ Jérôme

A été nommée secrétaire : M. CHAPDELAINÉ Jérôme

Elections sénatoriales du 27 septembre : élection des délégués et suppléants

Après un vote à bulletins secrets, à l'unanimité, la liste nominative des délégués et suppléants élus représentant la commune de La Bousac est la suivante :

Délégués : Madame Christine FAUVEL, Monsieur David VIGOUR et Madame Annie DELÉPINE

Suppléants : Monsieur Jérôme CHAPDELAINÉ, Madame Marie-France SEVESTRE et Monsieur Jean-Luc OLLIVIER

Informations diverses :

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Syndicat des Eaux de Beaufort :

Titulaire : Madame Marie-France SEVESTRE

Suppléant : Monsieur Jean-Luc OLLIVIER

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Syndicat des Bassins Côtiers :

Titulaire : Madame Christine FAUVEL

Suppléant : Madame Catherine CHÉRIAUX

Désignation des référents bocage :

- Monsieur Cyrille LOIZEAU

- Madame Marie-France SEVESTRE

- Madame Catherine CHÉRIAUX

Séance conseil municipal 3 Septembre 2020

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. CHAPDELAINÉ Jérôme, Mme CHÉRIAUX Catherine, Mme COLLET Mireille, Mme GÉDOUIN ERARD Aurore, Mme LEMENANT Fanny, M. LOIZEAU Cyrille, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. RABOURT Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège

Absent(s) : M. NOËL David, M. DION Rodolphe

Procurations :

M. NOËL David a donné procuration à M. CHAPDELAINÉ Jérôme

M. DION Rodolphe a donné procuration à Mme SEVESTRE Marie-France

A été nommée secrétaire : M. VIGOUR David

Aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) sur le bassin versant de Landal : présentation de l'étude

Madame le Maire donne la parole à Madame Bérangère HENNACHE, coordinatrice bassin versant du syndicat mixte de production d'eau potable « Eau du Pays de Saint-Malo » et à Monsieur Jean-Marc GIRON et Monsieur Guillaume BINOIS du service foncier du Département d'Ille et Vilaine, qui présentent le projet.

La mise en œuvre d'un Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE), outil d'aménagement du territoire, a pour objectif la reconquête de la qualité de l'eau brute destinée à la potabilisation. La réussite de cet objectif passe par une maîtrise du foncier permettant d'améliorer les structures agricoles et de réaliser des travaux connexes.

L'AFAFE va permettre de regrouper le parcellaire agricole autour des sièges d'exploitation pour optimiser l'exploitation des terres et rendre plus cohérent le patrimoine foncier. Il va permettre d'identifier la trame verte et bleue et de réaliser des travaux connexes

pour protéger, restaurer et mettre en valeur les milieux naturels sensibles.

L'AFAFE va également permettre de travailler sur l'aménagement du territoire, de redistribuer le parcellaire et de faire le lien avec les documents d'urbanisme pour faciliter la mise en œuvre de projets d'intérêt général pour les collectivités.

La première phase de la procédure consistait en une étude d'aménagement et en l'institution d'une commission intercommunale d'aménagement foncier, organe de décision. Cette dernière est à renouveler à la suite des élections municipales de mars 2020.

Le plan de financement présenté par le conseil départemental ne prévoit aucune participation communale.

Commission intercommunale d'aménagement foncier : élection par le conseil municipal de deux propriétaires titulaires et un propriétaire suppléant

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Monsieur Nicolas BLANCHET et Monsieur David BOURGES sont élus membres titulaires et Madame Mireille COLLET est élue membre suppléante.

Avis portant sur l'ouverture d'une consultation du public concernant la restructuration et régularisation de l'effectif des vaches laitières, situé au lieu-dit «L'Epa» à Combourg

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit, selon la réglementation en vigueur (art R 512-46-11 du code de l'environnement), émettre un avis sur la demande présentée par le GAEC du Linon en vue de restructuration et régularisation de l'effectif de vaches laitières, situé au lieu-dit « L'Epa » à Combourg.

Le conseil municipal émet un avis favorable par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Marché valant cahier des charges et proposition financière pour la 2ème tranche du lotissement « Le Grand Plantis »

Madame le Maire informe le conseil municipal que tous les lots de la tranche n°1 sont vendus et qu'il est nécessaire de lancer les travaux de viabilisation de la 2ème tranche. Madame le Maire présente au conseil municipal le marché valant cahier des charges et la proposition

financière pour les études de maîtrise d'œuvre et suivi des travaux de la tranche 2.

Le Conseil Municipal approuve la proposition financière de la Société TECAM à Fougères qui s'élève à 11 000 € HT.

Vote des subventions 2020

Suite à la réunion de la commission communale des finances en date du 31 août 2020, il est proposé que toutes les subventions à caractère social soient examinées et votées par la commission administrative du CCAS. A contrario, il est proposé que les subventions votées par le CCAS et qui n'ont pas un caractère social soient attribuées par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve ces modifications et adopte à l'unanimité les subventions suivantes :

Associations bénéficiaires communales	Subventions 2020
ACCA	600 €
Club de l'Amitié	810 €
Anciens Combattants, veuve et citoyens de la paix	470 €
Amicale Laïque	470 €
Amicale Laïque jouets de Noël	4 €/élève
Liens d'Amitiés La Boussac - Lede/Oordegem	470 €
J'ai Deux Notes à Vous Dire	250 €
J'ai Deux Notes à Vous Dire subvention exceptionnelle COVID-19	250 €
Théâtre de la Baie	250 €
Comice agricole du canton de Pleine Fougères	480 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention d'un montant de 5 000 € pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Il maintient également à l'unanimité un crédit de 32 € pour chaque élève de LA BOUSSAC participant à des séjours linguistiques ou d'études organisés par les établissements secondaires qu'ils fréquentent en 2020.

Mise en place du paiement en ligne PAYFIP

Madame le Maire indique que dans le cadre de la simplification des moyens de paiement, les collectivités territoriales et leurs établissements publics dont le montant de recettes annuelles dépasse 50 000 € devront mettre en œuvre un service de paiement en ligne.

Pour permettre aux collectivités de répondre de manière efficace et facile à cette obligation, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a développé une solution informatique appelée PAYFIP.

Elle permet aux usagers de régler leurs factures en ligne sur le site internet de la collectivité ou de la DGFIP à n'importe quel moment (soir, week-end et jours fériés compris) de France ou de l'étranger sans frais.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au service PAYFIP

Personnel communal : création et suppression de postes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création à compter du 1er octobre 2020 de :

- Deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe (un à temps complet et un à temps non complet)
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe (à temps non complet)

Ces créations permettent l'avancement au grade supérieur des agents concernés. Les anciens postes sont supprimés aux mêmes dates.

Personnel communal : prime COVID 19

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer la prime COVID-19 selon les modalités suivantes :

- en raison de sujétions exceptionnelles et du surcroît significatif de travail en présentiel, un montant plafonné à 300 € sera octroyé aux trois agents concernés.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020 et proratisée en fonction du temps de travail.

Convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer avec le CDG 35 une convention générale d'utilisation des services facultatifs.

Informations diverses :

- Présentation des déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) reçues en mairie.
- Recrutement d'un agent de service qui intervient à l'école et à la mairie, en remplacement d'un agent ayant pris une disponibilité.

Séance conseil municipal 29 Octobre 2020

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. CHAPDELAINE Jérôme, Mme COLLET Mireille, Mme LEMENANT Fanny, M. LOIZEAU Cyrille, M. NOËL David, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. RABOURT Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège

Absent(s) excusé : M. DION Rodolphe

Absents ayant donné procuration :

Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore a donné procuration à Mme FAUVEL Christine

Mme CHÉRIAUX Catherine a donné procuration à Mme SEVESTRE Marie-France

A été nommée secrétaire : M. RABOURT Jean-Luc

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal observe, sur proposition de Madame le Maire, une minute de silence en mémoire de Monsieur Samuel PATY et des victimes des attentats terroristes.

Mise en place d'un contrat d'objectifs avec le Conseil Départemental

Madame le Maire propose de mener une étude « Contrat d'Objectifs Développement Durable » traitant des bâtiments. Cette étude passe par la réalisation d'un diagnostic, puis la proposition de scénarii, et enfin l'élaboration d'un programme d'actions. Elle doit être confiée à un cabinet d'études après appel public à la concurrence, et cela avec l'aide de l'Agence Départementale de Saint Malo qui est associée à toutes les étapes du Contrat d'Objectifs.

Cette étude est subventionnée par le Conseil Départemental qui propose ce dispositif de « Contrat d'Objectifs » à hauteur de 50 % dans le cadre du dispositif FST.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de cette étude.

Montant acquisition parcelle au lieu-dit Le Haut Chesnay

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal de la précédente mandature, par délibération en date du 26 février 2020, avait accepté l'acquisition d'une surface approximative de 227 m² à Monsieur David LAUNAY afin de régulariser l'emprise du chemin rural au lieu-dit le Haut Chesnay. Il convient ce jour de fixer le prix de vente.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat de cette parcelle pour la somme de 1 098 € ainsi que la prise en charge des frais notariés.

Décision modificative N°1 au budget communal 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve une décision modificative au budget communal

Tarifs 2021 : Location de la salle des fêtes

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des tarifs 2020 pour l'année 2021.

Tarifs 2021 : Concessions cimetièrre et vacations funéraires

Désignation	Tarif 2021 (+2%)
Concession trentenaire (1e m ²)	41 €
Concession cinquantaire (1e m ²)	62 €
Concession quinze années caverne	109 €
Concession trente années caverne	165 €
Vacation funéraire - arrivée de corps	40 €

Tarifs 2021 : Droits de place

0,67 € par mètre linéaire avec un minimum d'encaissement de 2,65 €

Avenant à la convention entre la commune de LA BOUSSAC et la Communauté de Communes relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme

Monsieur David VIGOUR, Adjoint chargé de l'urbanisme, expose au conseil municipal que depuis le 1er janvier 2017, la commune de LA BOUSSAC a confié au service commun ADS l'instruction de toutes les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme, y compris les demandes de certificats d'urbanisme d'information «CUa».

La commune souhaiterait exclure du champ d'application de la convention les demandes de CUa, à compter du 1er janvier 2021. L'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers susvisés sera réalisé directement par la commune.

En effet, l'instruction de ces CUa par le service commun a un coût non négligeable pour la commune en augmentant fortement le nombre d'Equivalent Permis Construire par rapport aux autres communes de même taille. De plus la commune de LA BOUSSAC est la seule commune du Pays de Dol à confier l'instruction des CUa au service ADS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Travaux complémentaires à l'école

Après présentation par Madame Annie DELEPINE, adjointe chargée des affaires scolaires, le Conseil Municipal accepte plusieurs avenants aux marchés de l'école liés à l'avancement des travaux d'un montant total de 7 315,11 € HT, répartis sur les lots 7, 8, 11, 12 et 13.

INTERCOMMUNALITÉ - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Désignation des représentants

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame le Maire comme membre titulaire de la CLECT et Monsieur David VIGOUR, Adjoint, comme membre suppléant.

Rapports annuels 2019

Le conseil municipal prend acte des rapports suivants :

- rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel.

- rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel.

- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal des eaux de Landal.

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale - Opposition au transfert automatique de la compétence «PLUi» à l'EPCI

Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert automatique de la compétence Plan Local d'urbanisme, à la communauté de communes afin de conserver la maîtrise pleine et entière de cette compétence à l'échelle communale,

Informations diverses :

- Présentation de la tranche 2 du lotissement Le Grand Plantis

- Information sur une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) reçue en mairie

- Chemin de randonnée au lieu-dit «Le Prieuré»

Nous vous rappelons que les comptes rendus intégraux de tous les conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune :

www.laboussac.fr

Compte administratif de la commune 2019

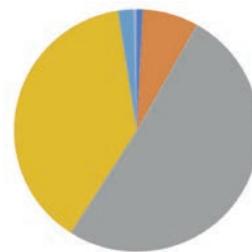
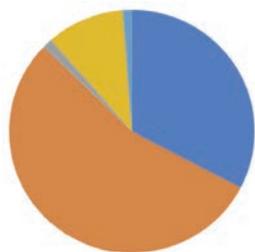
Le conseil municipal du 26 février 2020 a approuvé les résultats du compte administratif 2019 de la commune.

Budget de fonctionnement

Un excédent de fonctionnement de 201 421.39 € se dégage avec un total des dépenses de 637 470.72 € et un total de recettes de 838 892.11 €.

Dépenses de fonctionnement	Montant
charges à caractère général	208 233,00 €
charges de personnel	347 691,78 €
autres charges de gestion courante	65 498,09 €
charges financières	7 553,85 €
charges exceptionnelles	64,00 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	8 430,00 €
Total	637 470,72 €

Recettes de fonctionnement	Montant
atténuation de charge	7 142,66 €
produits des services, du domaine et ventes diverses	61 219,10 €
impôts et taxes	427 065,99 €
dotations, subventions et participations	323 006,57 €
autres produits de gestion courante	17 024,54 €
produits financiers	3,25 €
produits exceptionnels	3 430,00 €
Total	838 892,11 €



Budget d'investissement :

Le budget connaît un excédent de 22 189.83 euros avec un total de dépenses de 803 230.29 euros, un total de recettes de 825 420.12 euros dont un excédent antérieur reporté de 141 429.52 euros.

Il a été réalisé notamment en 2019 :

- Les travaux d'extension de l'école publique pour un montant de 680 040.09 € avec la perception de 150 671.81 € de subventions et la conclusion d'un prêt de 350 000 €.
- un reliquat de l'année 2018 concernant les travaux d'aménagement de la rue des Lavandières pour un montant de 25 488.48 €
- La rénovation de vitraux à l'église pour la somme de 9 845.21 €
- L'achat de matériel informatique pour l'école pour 6 097.04 € et la perception de 2 950 € de subvention.
- L'achat de deux défibrillateurs pour un montant de 4 644 €

Dépenses d'investissement	Montant
dotations, fonds diverses et réserves	56,26 €
emprunts	70 338,11 €
immobilisations corporelles	12 401,14 €
immobilisations en cours	715 373,78 €
opérations patrimoniales	5 061,00 €
Total	803 230,29 €

Recettes d'investissement	Montant
excédent investissement 2018	141 429,52 €
dotations, fonds diverses et réserves	166 877,79 €
subventions d'investissement	153 621,81 €
emprunts	350 000,00 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	8 430,00 €
opérations patrimoniales	5 061,00 €
Total	825 420,12 €

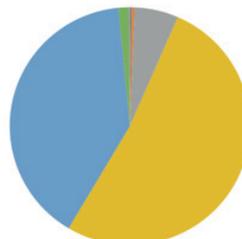
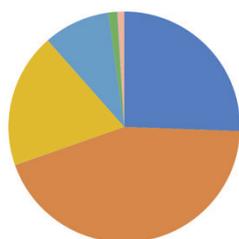
Budget primitif 2020

Le budget primitif 2020 a été voté le 2 juillet avec un budget de fonctionnement à hauteur de 828 113 € et celui d'investissement à hauteur de 683 000 €

Budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Montant 2020
charges à caractère général	211 528,00 €
charges de personnel	364 300,00 €
dépenses imprévues	238,00 €
virement à la section d'investissement	156 000,00 €
autres charges de gestion courante	76 812,00 €
charges financières	10 005,00 €
charges exceptionnelles	800,00 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	8 430,00 €
Total	828 113,00 €

Recettes de fonctionnement	Montant 2020
résultat reporté 2019	1 421,39 €
atténuation de charge	4 000,00 €
produits des services, du domaine et ventes diverses	48 850,00 €
impôts et taxes	430 321,00 €
dotations, subventions et participations	330 755,00 €
autres produits de gestion courante	12 010,00 €
produits financiers	5,61 €
produits exceptionnels	750,00 €
Total	828 113,00 €



Budget d'investissement :

Les principaux investissements programmés sont les suivants :

- Les travaux d'extension et de restructuration de l'école publique pour un montant de 445 000 €
- Les travaux d'aménagement de la 2ème partie de la rue des Lavandières pour un montant de 61 000 €
- l'aménagement des trottoirs rue de la Croix Bouessée pour la somme de 29 000 €
- les travaux à l'église (sacristie) pour la somme de 19 000 €.
- la pose de poteaux incendie pour la somme de 8 000 €
- l'achat de matériel de voirie pour la somme de 6 000 €

Dépenses d'investissement	Montant
emprunts	87 784,00 €
immobilisations corporelles	41 216,00 €
immobilisations en cours	554 000,00 €
Total	683 000,00 €

Recettes d'investissement	Montant
excédent investissement 2019	22 189,83 €
virement de la section de fonctionnement	156 000,00 €
dotations, fonds diverses et réserves	243 749,17 €
subventions d'investissement	226 831,00 €
emprunts	25 800,00 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	8 430,00 €
Total	683 000,00 €

Permis de construire et déclarations préalables accordés

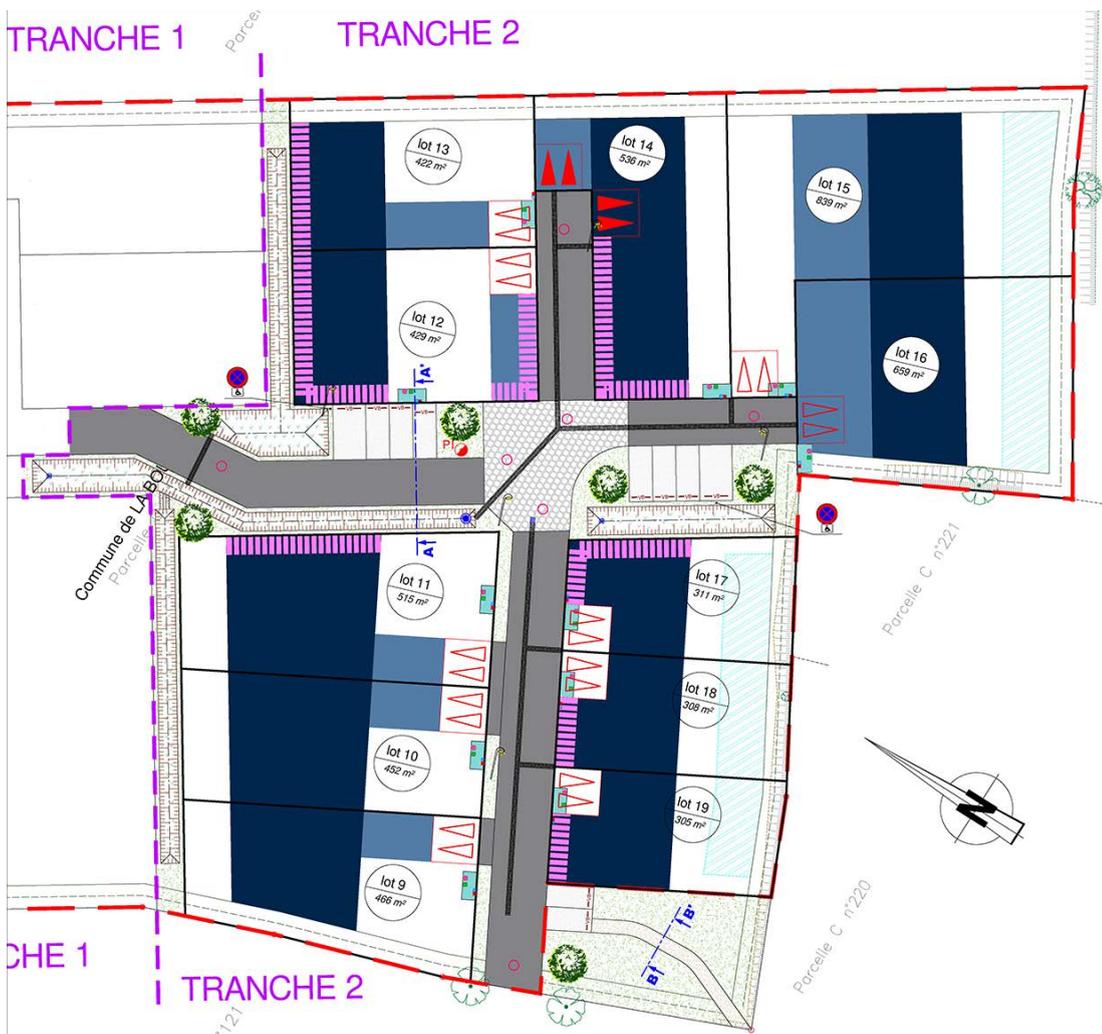
SARL HEUZE PORCHER	La Rivière	bâtiment de stockage de matériel agricole.
SCI CLAREO	44 ter rue de la Gare	création d'ouvertures.
MOULIN Tanguy	11 bis Launay Belle Fille	piscine.
LAUNAY David Saint-Broladre (35)	Le Haut Chesnay	maison individuelle.
CHAPDELAINE Jérôme	7 rue des Lavandières	carport.
HAMELIN Teddy	21 rue de Fougères	remplacement d'ouvertures.
GUÉRIN Isabelle	32 rue de La Croix Bouéssée	toiture et fenêtre à la place de la porte de garage.
LEGAND Margot Servon (50)	lotissement Le Grand Plantis, 1 rue des Lilas	maison individuelle.
CHARLES Romain Dol de Bretagne (35)	Lotissement Le Grand Plantis, 7 rue des Lilas	maison individuelle.
PLOMMEE Benoit	13 rue du Closset	extension maison individuelle.
DELANGLE Arnaud	4 bis La Moignerie	véranda.
SCI BAUDRY	41 rue des Lavandières	extension d'un entrepôt.
PERRIER Laurence Epiniac (35)	9 La Fléharderie	changement ouvertures existantes.
VIGOUR David	lotissement Le Grand Plantis, 6 rue des Lilas	maison individuelle.
DESCHAMPS Jessica	1 La Hublinais	remplacement menuiseries, réfection toiture et fenêtres de toit.
BACQ Emma	8 La Claye	menuiseries.
PARIS Hervé Trans-la-Forêt (35)	25 rue des Lavandières	maison individuelle.
MASSON David	16 Launay Belle Fille	création d'ouvertures.
PICAULT Louis	4 chemin de la Fléharderie	maison individuelle.
GAUTHIER Lydie Fontenay aux Roses (92)	27 rue de la Croix Bouéssée	fenêtres de toit.
BACQ Emma et EPAILLY Stecy	8 La Claye	changement de destination d'une grange en habitation et menuiseries.
CHARUEL Christian	lotissement Le Grand Plantis, 4 rue des Lilas	maison individuelle.
Agence Française pour la transition énergétique de Paris	2 le Mottay	panneaux photovoltaïques.

SCI de la Vallée	12 rue de Fougères	garage.
FEDERINI Marie-Christine	4 La Lande Rousse	véranda.
LOUYER Julien	4 La Hardouinai	fenêtre panoramique.
DUPONT Sylvie	4 la Haute Bretonnière	panneaux photovoltaïques.
CHAPRON Jennifer	2 La Croix Enfrie	création d'une fenêtre.
THEBAULT Yanick	10 rue des Lavandières	fenêtre et bardage bois.
VIENOT Isabelle	2 rue de la Gare	démolition, extension et baies vitrées.
LAMBERT Madyson	15 bis Launay Belle Fille	extension maison.
ALLOPAU Nelly	11 Le Chesnay	création ouverture fenêtre.

Lotissement le Grand Plantis tranche 2

Tous les lots de la 1ère tranche du lotissement sont désormais vendus, il convient de lancer les travaux de viabilisation de la 2ème tranche qui pourront débuter au printemps 2021. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet TECAM de Fougères.

Cette tranche comprendra 11 lots libre de constructeur. Les surfaces des lots sont comprises entre 305 m² et 839 m².



Ecole

L'école publique accueille à la rentrée 127 élèves répartis en 6 classes.

L'équipe pédagogique est constituée de :

Madame TOULLIOU	TPS / PS / MS
Madame LAITU	PS / GS
Monsieur STEPHAN	CP
Madame PIOT Madame MARTIN (décharge administrative le lundi)	CE1
Madame RACAPÉ	CE2 / CM1
Madame GAMAND	CM1 / CM2

Les effectifs de l'école sont répartis de la manière suivante :

TPS / PS / MS	21 élèves
PS / GS	23 élèves
CP	20 élèves
CE1	19 élèves
CE2 / CM1	21 élèves
CM1 / CM2	22 élèves

L'organisation des temps scolaires de l'école arrivait à échéance à la fin de l'année scolaire 2019/2020. Une demande de renouvellement a été faite conjointement par la commune et le conseil d'école auprès des services du DASEN.

L'organisation des temps scolaires de l'école présente un caractère dérogatoire aux principes nationaux puisqu'il s'agit d'une semaine scolaire sur 4 jours.

Le directeur académique a validé l'organisation horaire proposée pour une durée maximum de trois rentrées c'est-à-dire 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023.

Lundi - Mardi	08h45 - 12h15
Jeudi - Vendredi	14h00 - 16h30

Les deux services à la cantine, mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2017, sont maintenus.

Le **1^{er} service** concerne les élèves de maternelle et de C.P. et se tient de 12h15 à 13h00.

Le **2^{ème} service** concerne les autres élèves de primaire et se déroule de 13h00 à 13h45.

Sur le temps périscolaire (école, garderie), depuis le mois de mars, le protocole sanitaire que nous impose la COVID-19 est appliqué et il implique un engagement de tous les agents. Les règles fondamentales que sont la notion de groupe « classe », la distanciation, la désinfection, l'aération des locaux sont appliquées aussi bien à la cantine qu'à la garderie.

Sur les temps périscolaires, l'équipe est constituée de :

- Mme Angélique DUVAL (en remplacement de Mme Nelly LAVOCAT, en disponibilité)
- Mme Martine LEGROS,
- Mme Annie MONSIMET
- Mme Audrey PETIPA
- Mme Catherine POLGE
- Mme Christiane RACINNE
- M. Sébastien ROUPIE

Désormais, vous pouvez joindre directement la garderie et la cantine par téléphone. Vous trouverez les horaires et les numéros correspondant dans les renseignements utiles page 50.



Travaux d'extension et de restructuration de l'école

Les travaux d'extension et de restructuration de l'école sont pour ainsi dire terminés.

Ces derniers se sont déroulés en 2 tranches.

Les travaux de la 1ère tranche ont débuté en mars 2019 et ils se sont achevés en janvier 2020. Ils ont permis la création d'un pôle maternel.

Après un travail collégial auquel ont participé les membres de l'équipe enseignante, les élus, les agents communaux, les parents d'élèves élus au conseil d'école et les membres de l'amicale laïque, le déménagement et l'aménagement ont eu lieu le samedi 25 janvier 2020.

Les enfants de maternelle ont ainsi pu découvrir le nouvel équipement mis à leur disposition le **lundi 27 janvier 2020**.

Ce pôle maternel comprend :

- Deux salles de classe
- Une salle de motricité
- Une salle de repos
- Une salle de propreté



Classe 1



Classe 2



Salle de motricité



Salle de repos



Salle de propreté

Après avoir vidé les greniers le samedi 25 janvier, et dans la continuité des travaux de la tranche 1, les travaux de la tranche 2 ont commencé le 24 février 2020 pour s'achever le 30 octobre. La durée des travaux de cette tranche 2 a bien entendu été impactée par la crise sanitaire liée au COVID 19. Le chantier a été interrompu du 17 mars au 11 mai.



Prévu pour être terminé initialement en septembre, et en raison du COVID 19, la réception des travaux de la tranche 2 eu lieu le jeudi 22 octobre.

L'aménagement du bâtiment central a eu lieu le jeudi 29 et vendredi 30 octobre avec la participation à nouveau des agents municipaux, des élus et de l'équipe enseignante. Les travaux de cette 2ème tranche étaient destinés à restructurer le bâtiment central.

Ils ont permis de réaliser :

- Une salle des maîtres
- Un bureau de direction
- A l'étage, une salle de classe

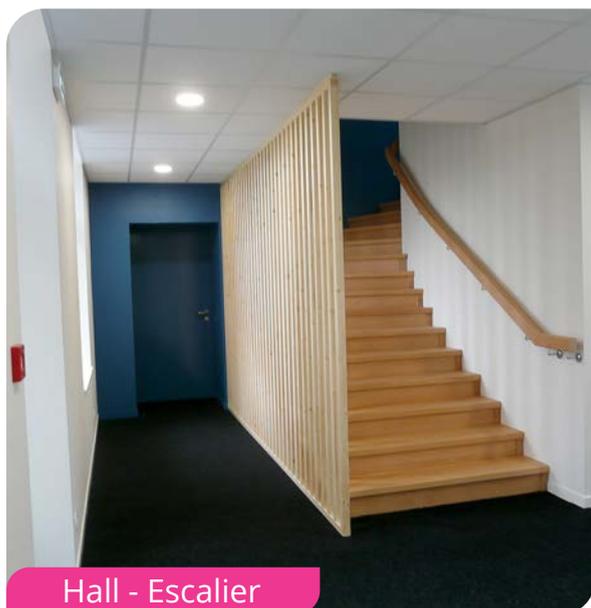
Les enseignants et les élèves ont pu **faire leur rentrée le 02 novembre** dans ces nouveaux locaux.



Salle des maîtres



Bureau de la direction



Hall - Escalier



Classe de CP

Profitant que l'une des anciennes classes de maternelle ne soit pas occupée pendant les travaux, il a été décidé de réaliser des travaux de peinture avant son réaménagement. Les élèves de CE1 ont donc découvert un nouvel environnement de travail le 02 novembre.



Classe de CE1

Le dernier déménagement / aménagement a eu lieu le vendredi 06 novembre. Il a concerné l'aménagement de **la garderie** périscolaire dans la dernière des anciennes classes maternelles. La garderie a libéré la salle des fêtes et a réintégré l'enceinte de l'école le **lundi 09 novembre**.



Garderie

Désormais, l'école dispose d'un équipement moderne et fonctionnel pour de nombreuses années.

Les 6 classes de l'école sont réparties ainsi :

- Les TPS / PS / MS / GS : pôle maternel
- La classe de CP : au 1^{er} étage du bâtiment restructuré
- La classe de CE1 : au rez de chaussée du bâtiment restructuré
- Les classes de CE2 / CM1 / CM2 dans les salles du bâtiment modulaire

Lorsque la crise sanitaire sera terminée, nous procéderons à l'inauguration de ce bel ensemble au service de nos jeunes. Une porte ouverte sera organisée afin que toute la population puisse se rendre compte des travaux réalisés.

Nous savons que faire des travaux dans un lieu toujours occupé provoque forcément des désagréments et nous tenons à remercier toutes les entreprises ainsi que l'équipe enseignante et les agents communaux pour leur compréhension et leur patience pendant ces 19 mois de travaux.

Travaux réalisés depuis le 1^{er} janvier 2020

Bâtiments communaux

Contrat d'objectifs

La commune possède un patrimoine immobilier important, c'est pourquoi le conseil municipal a décidé de lancer une étude « contrat d'objectif bâtiments » avec l'aide des services du Département. Un bureau d'étude sera recruté afin de définir les scénarii envisagés sur leur devenir. Cette étude sera financée par une subvention départementale au titre du Fonds de Solidarité Territoriale à hauteur de 50 %, plafonnée à 8 000 €.

Eglise

La réfection de la toiture de la sacristie Sud de l'Eglise est achevée. De nombreuses fuites nécessitaient la remise en état du toit et du faux-plafond. Les travaux ont été réalisés par les entreprises suivantes :

- Couverture en zinc : Noël Couverture.
- faux plafond : Atelier Menuiserie Services
- Electricité : SME

Tous les chéneaux de l'église ont également été nettoyés par l'entreprise Cord'Attitude.

La commune bénéficie pour les travaux d'une subvention du Département d'Ille et Vilaine au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.



Travaux divers

Rénovation des WC publics rue du Mont Saint Michel (électricité, plomberie et peinture) ainsi que des vestiaires de football (nettoyage, plomberie et toiture buvette)



Cadre de vie

- Nouveau parterre place de l'Eglise réalisé par l'entreprise TRECAN de Dol de Bretagne.



- Remplacement du panneau de signalisation rue de Fougères et complément rue des Lavandières
- Mise en place de jardinières autour de l'église, à la mairie, au monument aux morts ainsi qu'à l'entrée du cimetière.



Cimetière

Mise en place de 4 caves-urnes complémentaires

Voirie

Aménagement trottoir rue de la Croix Bouéssée

L'entreprise Baudry TP a réalisé l'aménagement des trottoirs rue de la Croix Bouéssée en février 2020, pour la partie comprise entre l'entrée d'agglomération et le second ralentisseur, soit une longueur de 240 m, pour un coût de 28 725.30 € TTC. Cet aménagement permet ainsi d'assurer une liaison piétonne sécurisée tout au long de la rue.



La Claye : les services techniques de la commune ont réalisé un nouveau busage ainsi qu'un aménagement de sécurité afin de mettre fin à des inondations récurrentes dans ce secteur depuis de nombreuses années.





Point à temps automatique (PATA) réalisé par l'entreprise Entr'Am sur environ 21km de voies.

Rue de la Gare : Les agents techniques communaux procèdent progressivement à la réfection des trottoirs ainsi que des espaces de plantations. Les allées sablées sont décapées et une couche de graviers est mise en place. De plus, les bâches des plantations sont retirées et remplacées par un paillage en copeaux de bois.

Ces travaux sont réalisés afin de faciliter l'entretien de ces espaces, la commune n'ayant plus le droit de désherber chimiquement.



Rue des Lavandières : extension réseau assainissement collectif et aménagement

Les travaux, réalisés par l'entreprise Ouest TP, ont été réceptionnés jeudi 23 juillet en présence de Monsieur Christophe FAMBON, Président du Syndicat de Landal, maître d'ouvrage, de Monsieur Louis LEPORT, vice-président du Syndicat de Landal, de Madame Christine FAUVEL, Maire de La Boussac et de Monsieur Jérôme CHAPDELAIN, 4ème adjoint en charge de la voirie et de l'assainissement. Les travaux d'aménagement de la 2ème phase de la rue des Lavandières seront réalisés courant 2021.



Elagage le long de certaines voies communales

Défense d'incendie : Pose d'un poteau à la Ville Hue pour assurer la protection de ce secteur.

Acquisition de matériel d'entretien

La commune est désormais dotée d'un désherbeur mécanique, d'une débroussailleuse spécifique qui n'envoie pas de projectiles, ainsi que d'un motoculteur qui permet de sarcler, d'enlever les mauvaises herbes et de soulever le revêtement tout en le renouvelant.

Cet investissement est à la fois un investissement écologique et économique.

Ces matériels ont été achetés auprès de la société MPS de Dinan.



Concours des maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries de cette année 2020 a été particulier et Madame Le Maire et le conseil vous remercient vivement de votre participation et ce malgré les conditions sanitaires que nous connaissons.

Nous pensions avoir le plaisir de vous accueillir à la mairie pour la remise des prix mais malheureusement la COVID-19 nous en empêche. Ce n'est que partie remise car dès que la situation le permettra nous nous réunirons afin de partager le verre de l'amitié.

Dans cette attente, dès que le déconfinement aura lieu, nous irons à votre rencontre vous remettre votre prix et ce dans le respect des gestes barrières. Protégez-vous et prenez bien soin de vous.

PALMARES

Félicitations à nos lauréats dont les noms figurent ci-contre.

1 ^{er} prix	Madame FEILLET Danielle - 4, Le Bregain
2 ^e prix*	M et Mme SARAZIN Jean - 4, Les Touchais
2 ^e prix*	Mme THOMAS Sylvaine - 4, l'Epinais
4 ^e prix	Mme CHAPPÉ Nadine - 2, l'Epinais
5 ^e prix*	Mme BRIAND Berthe - 8, rue de la Gare
5 ^e prix*	Mme GLEMOT Paulette - 5, La Guittonnais
7 ^e prix*	M et Mme JAN - 3, La Couaplais
7 ^e prix*	Mme DESLANDES Danielle - 3, Le Prieuré
9 ^e prix*	Mme LENORMAND Claudine - 1, La Couaplais
9 ^e prix*	Mme TESSIER Hélène - 13, Le Chesnay
11 ^e prix	Mme LEBELTEL Marie-Thérèse - 16, Le Chesnay

* Ex-aequo



Marché du mercredi

Le marché du mercredi matin s'étoffe avec l'arrivée de nouveaux commerçants.

Vous y trouverez :

- Un boucher- charcutier,
- Un marchand de galettes-saucisses
- Un marchand de fruits et légumes

- Un poissonnier

- Vente de plats à emporter par un traiteur

Ils sont présents tous les mercredis matin de 08h30 à 13 heures.

Un pizaiolo est présent également **tous les jeudis soir à partir de 18h.**



Par ailleurs,
ensemble soutenons
nos commerçants, nos artisans et nos producteurs locaux.



Réouverture du bar

Après de nombreuses difficultés dans la recherche de solutions pour sauver la licence IV, Monsieur Christophe MENIDREY qui était à la recherche d'un bar à reprendre est venu se présenter à la mairie. Plusieurs rencontres et démarches administratives ont été nécessaires pour que le projet puisse voir le jour.

Désormais nous attendons avec impatience le début de l'année et comptons sur vous tous pour lui assurer le meilleur accueil.



Déchets :

Stop aux incivilités !



Est-ce normal de retrouver quotidiennement des ordures ménagères et autres déchets aux pieds des points de tri ?

Les dépôts sauvages (ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri, ni des lieux de dépôts) sont, dans l'esprit, intolérables, et dans les faits, illégaux. Ce type d'agissement expose ses auteurs à **une contravention de 5ème classe** tel que prévu à l'article R 635-8 du Code Pénal (**jusqu'à 1 500 € d'amende et confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets**).

Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire à la propreté publique, de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient

correctement et d'occasionner d'éventuels accidents (envols, pollution, entrave à la circulation des piétons et véhicules, ...). **Le nettoyage des dépôts sauvages a également d'importantes conséquences financières, répercutées sur la facture de redevance.**

Pour rappel, les gros cartons bruns (cartons de jouets, colis, et autres), bidons de combustible, végétaux, cagettes en carton et bois, appareils électriques, et autres déchets encombrants et dangereux, **sont à déposer en déchèterie.**

La carte déchèterie dont dispose l'ensemble des usagers de la Communauté de Communes permet d'accéder aux deux déchèteries du territoire, sans limitation du nombre de passage.



Mémo du Tri

SACS JAUNES

Emballages métalliques - Barquettes aluminium - Briques cartonnées
Bouteilles et flacons plastiques - Journaux - Magazines - Papier bureau

VERRE

Pots - Bocaux - Bouteilles

Sans bouchon
Sans couvercle

Mayonnaise Confiture Vin

INTERDIT : Verre de table - Vitres

Pensez à composter

Feuilles - Épluchures
Déchets de cuisine

En vente à la Communauté de Communes

DÉCHETS MÉNAGERS

Pots plastiques - Jouets - Couches
Blisters et films plastiques
Barquettes polystyrène

YAOURT

DÉCHÈTERIE

Encombrants - Déchets toxiques
Cartons - Déchets verts - Déchets électroniques
Electroménagers - Ampoules - Piles

PEINTURE
HUILE

Déchèteries Dol-de-Bretagne et Pleine-Fougères

PLEINE-FOUGERES

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h30	13h30-17h (18h en été)
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h-12h30	13h30-17h (18h en été)
Jeudi	Fermé	Fermé
Samedi	9h-12h30	13h30-17h (18h en été)

DOL-DE-BRETAGNE

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Mardi	8h-12h (Professionnels uniquement)	14h-17h (18h en été)
Mercredi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	8h-12h (Professionnels uniquement)	14h-17h (18h en été)
Samedi	9h-12h	14h-17h (18h en été)

Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif communal.

Le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé de droit par le Maire et composé, en nombre égal, d'élus du conseil municipal et de représentants de la société civile. Le conseil d'administration se réunit en moyenne une fois par trimestre.

En liaison avec les institutions publiques ou privées, ou de manière autonome le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

À ce titre, le CCAS exerce des actions dites « légales » telles que l'aide sociale, le plus souvent à destination des personnes âgées, et mène des actions « facultatives » notamment en direction des personnes en situation de fragilité sociale.



Repas annuel 2020

Le traditionnel repas annuel offert par le CCAS (Centre communal d'action sociale) à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus s'est déroulé à la salle des fêtes dimanche 23 février 2020.

Près de 100 personnes ont fait le déplacement et ont été ravies de se rencontrer autour d'un repas servi par le traiteur «Les Hermelles» du Vivier sur Mer.

Le Maire, Madame Odile MABILE, les élus et les membres du Centre d'action sociale ont accueilli chaleureusement les convives dont les doyens du repas présents, Mesdames Renée KRESCKO et Rosalie PIGEON (93 ans toutes les deux) et Monsieur André GENOUVRIER 97 ans.

Certains ont poussé la chansonnette et «Les Compagnons» ont assuré l'animation du repas.

Nouveau conseil d'administration suite aux élections municipales du 15 mars

- **Présidente** : Mme Christine FAUVEL



- Les membres élus : 7

Mme Annie DELÉPINE
Mme Marie-France SEVESTRE
Mme Mireille COLLET
Mme Aurore GÉDOUIN ERARD
Mme Nadège RICHEUX
M. Rodolphe DION
Mme Catherine CHÉRIAUX

- les membres désignés : 7

M. Jean-Claude BLANCHET
Mme Michèle LALOY
Mme Pierrette DUMAS
Mme Sylvaine THOMAS
Mme Odile MABILE
Mme Rolande LEDEDENTE
Mme Frédérique VITASSE



Dans le cadre des mesures de protection pour faire face au Covid-19, avec la communauté de communes, qui s'est chargée du groupement des commandes, la mairie avait passé une commande de masques en tissu lavables et réutilisables, dont le financement a été assuré par la commune.

À raison de deux masques par habitant, la distribution s'est faite par les élus directement dans les boîtes à lettres, en mai pour les premiers et en octobre pour les seconds.

Dans la situation actuelle d'incertitude où nous nous trouvons, le repas annuel du CCAS qui a lieu traditionnellement en février, est repoussé au second semestre 2021.

La fête des mamans 2021 associera les mamans 2020 qui n'ont pas pu être accueillies cette année.

Les membres du CCAS invitent les personnes vulnérables ou qui se sentent seules à contacter la mairie afin de leur apporter un soutien ou une aide.

Protégez-vous et prenez bien soin de vous.

AGECLIC

Le centre local d'information et de coordination (CLIC)

Près de chez vous, le centre local d'information et de coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil. Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap adultes et enfants et leur entourage. Le CLIC est une antenne de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Sur votre territoire, le CLIC est porté par l'association « AGECLIC » et financé par le département, la MDPH, la communauté de communes de la Bretagne Romantique et la communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Il propose un accueil gratuit, neutre, personnalisé et confidentiel.

Le CLIC vous informe dans vos démarches concernant le maintien à domicile, les services et établissements d'accueil du territoire, l'aide aux aidants. Il vous accompagne dans vos démarches administratives auprès de la MDPH : carte mobilité inclusion (CMI), reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), allocation adulte



handicapée (AAH), auxiliaire de vie scolaire... De plus, il vous aide à constituer des dossiers pour des interventions à domicile : aide aux tâches quotidiennes, allocation personnalisée d'autonomie (APA)... ou des dossiers d'entrée en établissement. Le CLIC propose également en partenariat avec les communes et les acteurs du territoire des actions de prévention et d'accès aux droits, sous forme de réunions, conférences et ateliers.

Le CLIC propose des rendez-vous à Combourg, Dol-de-Bretagne, Pleine-Fougères et Tinténiac.

Si vous souhaitez davantage d'informations concernant le CLIC, vous pouvez nous contacter :

AGECLIC
Maison des Services - Rue de la Mairie
35270 COMBOURG
Accueil du public sur rendez-vous
Du lundi au vendredi
02 23 16 45 45



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Naissances



Timéo FRANÇOISE	7 La Croix Marie	né le 22 novembre 2019 à Saint-Grégoire (35)
Hermine BASTIDE	1 Ville Cavou	née le 10 janvier 2020 à Saint-Grégoire (35)
Izia BUSNEL	1 La Couture	née le 27 mars 2020 à Saint-Malo (35)
Aaron MONNIER	43 quater rue de la Gare	né le 14 avril 2020 à Saint-Malo (35)
Charlie LECOMTE	3 La Talonnière	né le 19 mai 2020 à Saint-Malo (35)
Clémentine PABOEUF	15 rue des Lavandières	née le 11 juillet 2020 à Saint-Malo (35)
Martin BLANCHET	18 l'Eguillère	né le 15 juillet 2020 à Saint-Malo (35)
Elyah RUQUAY	24 rue de Fougères	née le 17 août 2020 à Saint-Malo (35)
Mailone LOISEL	8 l'Eguillère	né le 2 septembre 2020 à Saint-Malo (35)
Louis ANDOUARD	1 La Coterai	né le 24 octobre 2020 à Avranches (50)

Sur les 12 naissances, 10 autorisations de publication.

Mariages



Rodrigue COULOT et Emmanuelle DUMOULIN,	domiciliés 2 Le Mottay à La Boussac (35), le 1 ^{er} Août 2020
Kévin BAUDRY et Marlène DELAUNAY	domiciliés 41 rue des Lavandières à La Boussac (35), Le 3 octobre 2020

Décès



Eric GIRAUD	3 La Hublainais	le 22 décembre 2019 à La Boussac (35)
Claude HILPRON	3 l'Epinay	le 28 décembre 2019 à La Boussac (35)
Bernard PECHEUX	1 Le Moulin du Brégain	le 10 janvier 2020 à Saint-Malo (35)
Pierrette BEDEL veuve MIRALLES		le 17 janvier 2020 à Laval (53)
Josiane MACÉ épouse GARDRINIER	2 Le Clos Saint Gilles	le 18 janvier 2020 à Rennes (35)
François BOULMER	9 Launay Belle Fille	le 22 janvier 2020 à Saint-Malo (35)
Colette MARTINET épouse HOUDUS	16 La Claye	le 10 février 2020 à Saint-Malo (35)
Jocelyne LOUVET épouse ROBIDOU	13 bis rue du Closset	le 16 février 2020 à Saint-Malo (35)
Marie FONTAINE veuve BLANCHET	1 Les Cours Lorittes	le 17 février 2020 à La Boussac (35)
Anna CORVAISIER épouse BOSSARD	11 La Claye	le 15 mars 2020 à Saint-Malo (35)
Michel FAUVEL	11 La Guittonnais	le 6 avril 2020 à Saint-Malo (35)
Marie COLLET veuve MABILE		le 12 avril 2020 à Melesse (35)
Odile FERRE épouse LEVEL	12 rue de la Gare	le 5 mai 2020 à Saint-Malo (35)
Fabien PRIMAULT	26 rue de la Gare	le 22 mai 2020 à Saint-Malo (35)
Julien DUINE	1 chemin du Vieux Presbytère	le 25 mai 2020 à Combourg (35)
Lucienne OLLIVIER veuve GUÉRIN	32 rue de la Croix Bouéssée	le 29 juin 2020 à La Boussac (35)
Louise TIREL veuve DUGUÉPÉROUX		le 23 juillet 2020 à Baguer-Morvan (35)
Suzanne BARBIER épouse RICHARD	21 rue du Mont Saint Michel	le 4 septembre à Dol de Bretagne (35)
Odette ANGER veuve PITOIS	Le Bas des Tertres de la Claye	le 14 septembre 2020 au Tronchet (35)
Ernest GOUABLIN	1 Le Haut Parfond	le 17 septembre 2020 à Saint-Malo (35)
Lucienne BONHOMME veuve VAUGEOIS	3 la Coterai	le 6 novembre 2020 à Combourg (35).

Section locale des Anciens Combattants

C'est en comité restreint, dû à l'état d'urgence sanitaire, que l'association et la municipalité, ont célébré les 75 ans de la victoire sur l'Allemagne nazie le vendredi 8 mai 2020. Victoire qui, contrairement à 1918, ne verra pas l'humiliation de l'ennemi, mais verra la France et l'Allemagne se réconcilier et ainsi permettre de vivre en paix en Europe depuis cette date.

Une gerbe du souvenir a été déposée par Madame le Maire, en présence de deux élues, du Président et d'un porte-drapeau.



La commémoration du 11 novembre s'est déroulée également de la même façon suite à la décision d'un deuxième confinement de la population pour une durée d'un mois.

Ainsi, comme c'est le cas depuis 100 ans, le devoir de mémoire a été fidèlement rempli, dans le respect des mesures nécessaires de protection sanitaire.

L'année 2020 restera marquée dans nos mémoires en raison de la crise sanitaire qui est venue perturber nos vies. Mais il faut se rappeler qu'il y



a 80 ans, nos anciens connaissaient l'invasion de la France, la défaite et le début de l'Occupation, autre période sombre de l'histoire.

L'année 2020 était également une année commémorative en l'honneur du Général de Gaulle à travers trois anniversaires : le 130ème anniversaire de sa naissance, le 80ème anniversaire de l'appel du 18 juin et le 50ème anniversaire de sa disparition le 9 novembre 1970.

L'année 2021 verra les 80 ans de l'invasion de l'URSS par l'armée nazie et les 100 ans de l'inauguration du monument aux morts communal.

Pour terminer, prenez lecture de ce poème : « *Au centre de nos villages, un monument aux morts hors d'âge. Des jeunes s'assoient dessus, ils ne savent même plus ce qu'elle a de sacré la vieille pierre fanée. Les noms qui y sont gravés n'étaient guère plus âgés que ces jeunes en train de fumer. A tous ces noms gravés, on leur doit à jamais notre belle Liberté* »

Alors que les derniers poilus de la première guerre mondiale sont morts, que les derniers combattants de la seconde guerre dépassent les 95 ans et que les soldats de la guerre d'Algérie dépassent les 80 ans, il est important de se souvenir de leurs actes, de leur abnégation, de leur courage.

Les citoyens et citoyennes de la paix ont pour vocation de perpétuer le souvenir de ceux qui sont morts pour la France, de transmettre ce devoir de mémoire aux jeunes générations, d'assister régulièrement aux cérémonies patriotiques. Ces hommes et ces femmes peuvent intégrer la section à partir de tout âge, sans qu'il soit nécessaire d'avoir accompli le service militaire.

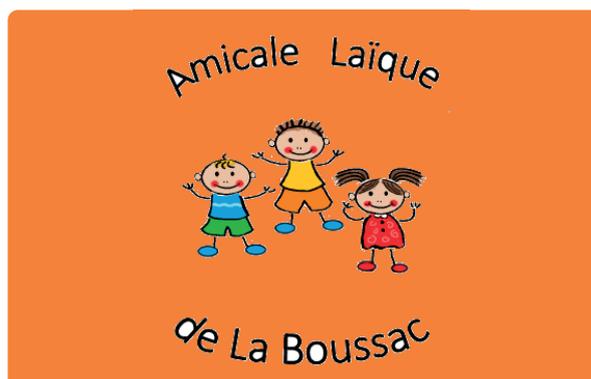
Devenez citoyen(ne) de la paix dès à présent.

Le Président et les membres du bureau restent à votre disposition.

La prochaine assemblée générale est fixée au **30 janvier 2021 à 15 heures** à la salle des fêtes. Vous êtes cordialement invités à y participer, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire. Gardons espoir !!!

Nous vous souhaitons à toutes et tous une très bonne et heureuse année 2021 et surtout une très bonne santé. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Bureau



Amicale Laïque de La Boussac

La rentrée de l'Amicale Laïque a eu lieu le 16 septembre dernier avec la tenue de notre assemblée générale pour le moins originale en plein air compte tenu de l'affluence supérieure à 10 personnes nous interdisant l'accès à une salle de réunion ! Notons l'arrivée de M. Jean-Marie Richeux, nouveau membre que nous accueillons avec plaisir.

Présidente	Mme ESPARON Sandrine
Vice-présidente	Mme LOIZEAU Hanitra
Secrétaire	M. BRIENS Luc
Trésorier	M. PIRON Vincent

Comme pour bon nombre d'associations, les activités de l'Amicale ont été stoppées en cours d'année à la veille de notre repas annuel en mars dernier, tout était en place et préparé, il a fallu nous résoudre à annuler au tout dernier moment !

L'interdiction des rassemblements en cette période difficile nous a contraints aussi à suspendre la fête de Noël fin décembre. Toutefois, les enfants ont eu le privilège de voir le Père Noël qui est venu à leur rencontre directement à l'école. Et même si les plus petits n'ont pas pu le toucher à cause du respect des gestes barrières, il n'est pas venu les mains vides puisque chaque élève a pu repartir avec une surprise et des friandises. L'esprit de Noël est toujours présent malgré la crise sanitaire !

Bravo à tous les gagnants de la tombola qui ont remporté une bûche de Noël ou une bourriche d'huîtres pour les fêtes. Nous souhaitons remercier ici tous les participants qui ont ainsi contribué à

la venue du Père Noël cette année avec sa hotte encore bien remplie.

Que pouvons-nous souhaiter pour cette nouvelle année ? Il est encore difficile aujourd'hui de prévoir quelles seront les mesures à respecter, les attitudes à adopter. Nous restons confiants mais aussi lucides, c'est pourquoi nous n'organiserons pas d'animations comme les « lundis ludiques » en 2021 car nous n'avons toujours pas l'autorisation de rassembler tous les enfants à l'intérieur de la salle des fêtes. Nous réfléchissons encore à des alternatives en plein air (découverte d'activités sportives...)

Notre repas Réunionnais qui est notre rendez-vous majeur de l'année est très important pour toute notre équipe car il est notre principal pourvoyeur de bénéfiques qui nous permet de proposer et financer des activités ou du matériel. Il est à nouveau compromis cette année en présentiel et nous n'imaginons pas devoir l'annuler deux fois de suite ce qui mettrait notre association en danger.

Aussi nous souhaitons maintenir notre repas Réunionnais en 2021 mais sous la forme de vente à emporter le **13 mars 2021**. Retenez cette date, vous aurez ainsi la possibilité de partager ce repas convivial chez vous à domicile et en toute sécurité.

Enfin, la fête de l'école est encore loin, nous n'avons pas de boule de cristal, nous ne lisons pas plus dans le marc de café mais restons optimistes c'est pourquoi nous souhaitons quand même vous donner rendez-vous le **samedi 26 juin 2021** prochain pour partager un bon moment avec vous et vos enfants et fêter l'arrivée de l'été et la fin de l'année scolaire.

Dans une période difficile où le tissu associatif est fragilisé et mis à rude épreuve, merci d'avance à vous les Boussacais et tous les parents d'élèves qui grâce à votre participation à nos manifestations, nous permettez de concrétiser de nombreux projets pour l'école de La Boussac !

Tous les membres de l'Amicale Laïque vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2021, prenez soin de vous, de vos proches et de nos aînés.

L'équipe des Amicalistes.

Liens d'Amitiés

LA BOUSSAC / LEDE - OORDEGEM

Le repas choucroute du 1er mars a pu, de justesse, se tenir avant la période inédite du confinement. Un grand merci aux personnes présentes et aux bénévoles.

Ensuite, l'épidémie de coronavirus est venue perturber le programme des rencontres de notre association.

Le déplacement organisé à Ledde du 10 au 12 juillet a dû être annulé, ainsi que la réception fin octobre d'un groupe de six cyclistes flamands venu découvrir notre belle campagne brétilienne. Une partie de « manivelle » sportive était prévue avec nos amis cyclo de Bager Morvan.

Tous ces projets sont reportés pour 2021, sous réserve de l'évolution favorable de cette crise sanitaire.

Le séjour en Belgique est programmé du 9 au 11 juillet 2021. Comme en 2017, un groupe de six cyclistes ira en éclairneur en parcourant les 610 kilomètres qui séparent La Boussac d'Oordegem, et cela en cinq étapes.

Le bureau a également décidé, début juin, d'apporter son soutien à la recherche et aux soignants, en faisant un don de 300 € au fonds Nominoë du CHU de Rennes.

La choucroute annuelle est fixée au **dimanche 7 mars 2021**. En cas d'impossibilité, nous proposerons une vente de plats à emporter.

Pour cette fin d'année, les membres de l'association vont essayer d'assurer la vente de chocolats belges

et de tenir leur assemblée générale annuelle, si le confinement s'arrête bien le 1er décembre 2020.

Les membres du bureau ont une pensée pour Madame Martine CONNHUET VIDAL, trésorière de l'association depuis décembre 2017, qui nous a quitté au cours du mois d'octobre, ainsi que pour nos amis belges qui souffrent également de cette pandémie mondiale.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour 2021. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le bureau



Association Communale de Chasse Agréée

La précédente saison de chasse fut plutôt une réussite : **24 chevreuils, 11 sangliers et plusieurs renards**. Malgré la crise sanitaire, la saison de chasse a recommencé doucement, tout en étant vigilant lors des rassemblements. Cette nouvelle saison, l'association compte 53 adhérents, nous avons prélevé à ce jour **4 chevreuils, 1 sanglier** ainsi que **quelques renards**. Les objectifs ne sont pas encore atteints, en effet 30 chevreuils nous ont été attribués pour cette saison, dont 3 à deux chasseurs désignés par le bureau de l'association pour le tir à l'arc.

Au cours de celle-ci, des cartes temporaires pour la chasse aux petits gibiers sont toujours disponibles à la boulangerie Tostivin au prix de 12 €. La chasse au lièvre est fermée sur la commune cette saison.

L'ACCA reste comme toujours à **vos écoute en cas de dégâts**. En effet, nous resterons solidaires avec les agriculteurs qui subissent

les dégâts dus à la population de sangliers et veillerons à se rassembler et à **intervenir dans les meilleures conditions**. Nous espérons que la saison de chasse se déroulera dans de **bonnes conditions** pour les chasseurs ainsi que pour les habitants de la commune.

Le bureau et toute l'équipe profitent de l'occasion pour vous souhaiter malgré la crise sanitaire qui nous touche de très bonnes fêtes de fin d'année.

Suite à l'assemblée générale du dimanche 5 juillet, le bureau a été entièrement réélu et est maintenant composé de 6 membres :

Président	M. Stéphane HARDY
Vice-Président	M. Eugène COEURU
Secrétaire	M. Joël SEGURA
Trésorière	Mme Lisa PUNELLE
Membres	M. Kevin BAUDRY, M. Freddy GUERIN

Club de l'Amitié

LA BOUSSAC

Le Club de l'amitié de La Boussac-Broualan compte actuellement 152 membres.

Le 23 janvier 2020, de nombreux adhérents se sont déplacés pour assister à l'assemblée générale, lors de laquelle a eu lieu l'élection du tiers sortant. A la suite de ces élections, le nouveau bureau est constitué comme suit :

Présidente	Mme Bernadette Pigeon
Vice-président	M. Bernard Mellier
Secrétaire	Mme Danielle Becker
Secrétaire adjointe	Mme Michèle Laloy
Trésorier	M. Raymond Deslandes
Trésorier adjoint	M. Claude Gédouin
Membres	M. Bastard Léon, M. Dupuy Pierre, Mme Level Marie-Annick, M. Sarazin Jean



Les membres de l'association se réunissent deux fois par mois. De nouvelles activités sont proposées, depuis :

- **2019** : le bowling le dernier mardi du mois, où nous sommes environ une cinquantaine de personnes.
- **2020** : la danse en ligne qui attire beaucoup de personnes. Le premier jour, 70 adhérents.
- La gym le lundi après-midi à Pleine Fougères.
- La marche nordique le vendredi matin au Pas Gérard à Sains.

Le voyage en Croatie aura lieu du **10 au 17 mai 2021**, des places sont encore disponibles. La croisière sur le **Danube** a lieu du **24 juin au 1er juillet 2021**, il reste 2 places de disponibles. Le voyage ANCV en Auvergne se déroulera du **12 au 19 juin 2021**, là aussi des places sont vacantes.

Les activités qui étaient annulées depuis mars 2020 reprennent petit à petit. La marche nordique et la gymnastique ont repris depuis le mois de septembre, le bowling reprend le 27 octobre, et bientôt la reprise de la danse en ligne.

La Paroisse

L'année 2020 a débuté avec le concert donné en l'église de La Boussac le mercredi 8 janvier 2020 par la chorale «Les Chants du Mesnil» de Plerguer.

Le concert préparé et dirigé par le chef de chœur, Monsieur Jean-Michel NOËL, également directeur de la Maitrise de Bretagne, a ravi le public avec des interprétations en polyphonie de chants de Noël. La soirée s'est terminée par un pot de l'amitié offert par la paroisse.

La crise du COVID-19 nous a obligé, avec regret, à annuler la kermesse de Landal, étant dans l'impossibilité d'imposer les gestes barrières et d'appliquer les mesures sanitaires garantissant la santé et la sécurité des bénévoles et des visiteurs



dans un tel rassemblement. C'est la première annulation depuis sa création en 1956.

Nous avons dû également annuler le repas de la Sainte Cécile organisé en novembre.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain le **1^{er} août 2021** devant le château de Landal, si la crise sanitaire évolue favorablement.

En attendant, prenez bien soin de vous.

Meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette nouvelle année 2021, qu'on espère tous plus favorable que 2020.

Le comité organisateur



L'amicale des donneurs de sang de Pleine-Fougères

68 personnes sont venues donner leur sang à notre collecte du 19 octobre, elles en sont vivement remerciées au nom de tous les malades.

Sur nos 4 collectes de 2020, les donneurs sont venus avec rendez-vous, pris par eux-mêmes sur le site « dondesang.efs.sante.fr » rubrique « rendez-vous en ligne » à partir de 10 jours avant la date de la collecte, les donneurs semblent satisfaits (moins d'attente).

Si la pandémie est toujours active, nos 4 collectes de 2021 seront sur le même principe.

Une petite précision concernant les dons qui sont de 4 par an pour une femme et 6 pour un homme, il ne s'agit pas de l'année calendaire, mais de l'année glissante soit 365 jours révolus. 3 personnes n'ont pu donner pour ce motif.

Je voudrais également remercier l'équipe de bénévoles de l'amicale pour leur disponibilité et leur participation aux collectes dans ce contexte particulier et les fidèles au don qui encouragent et accompagnent des nouveaux donneurs.

Nous serons heureux de vous retrouver en 2021 en souhaitant vous voir toujours plus nombreux, les besoins étant toujours vitaux pour les malades ou accidentés.

A l'occasion de cette nouvelle année 2021, les membres de l'amicale et moi-même vous adressons tous nos vœux pour vous et vos familles.

(N'hésitez pas à contacter l'amicale si vous avez des questions Marcel Duchemin 06 62 42 54 36)





BRIN DE CAUSETTE

Notre groupe **Brin de Causette** qui a débuté en Mars 2006 a fini de **CAUSER pour quelques temps !!!**

En effet un virus est arrivé depuis le début de cette année 2020. Toute la vie sociale de notre pays est atteinte et plus de rassemblement possible. Nous avons l'habitude de nous réunir **tous les derniers mercredis du mois**. Le groupe se compose de **16 personnes (dont 1 homme) et 6 bénévoles**. Nous allons toujours chercher les personnes à leur domicile suivant le lieu de résidence du bénévole, cette dernière va chercher ses voisines.

Plusieurs ateliers sont mis à la disposition à savoir : jeux de cartes, jeux de sociétés, lectures de poèmes, chants.

Il y a également **un atelier de travaux manuels** animé par Clarisse qui a beaucoup d'idées, et qui sait s'adapter à chaque personne. Elle nous a permis de confectionner pour Pâques et Noël dernier des décorations. **En fin d'après-midi** nous privilégions **une heure environ pour nous permettre de dialoguer, d'échanger** dans la joie et la bonne humeur autour d'un café, d'un gâteau d'anniversaire. L'après-midi se termine toujours en chansons.

C'était dans un passé lointain !! puisque **notre dernière rencontre** a eu lieu le **26 Février dernier**.

Le 29 Janvier nous avons commencé l'année par **la traditionnelle galette des rois** (voir photo).

Le confinement est arrivé et, ensuite par mesure de précaution sanitaire les regroupements étaient proscrits. Cette privation d'échange, de partage physique fait partie, pour un temps de notre quotidien. **Depuis le 18 mars**, je maintiens un lien régulier avec chaque personne. Pour, dans un premier temps prendre de leurs nouvelles ou pour leur apporter l'aide nécessaire dont elles auraient éventuellement besoin. Il faut que nous gardions ces liens que nous avons tissés tout au long de ces années pour nous permettre d'attendre le moment de nous retrouver....

Pierrette, Annick, Clarisse, Marie France, Marie Thérèse, Odile, bénévoles.

PROCHAIN BRIN DE CAUSETTE.

Le : laissons le temps au temps ...et gardons espoir d'une rencontre, certes lointaine, mais qui sera animée car nous aurons tellement de choses à nous raconter !!!

A : 14 H 30

Lieu : salle des associations (ancienne mairie)

J'ai deux notes à vous dire

ÉCOLE DE MUSIQUE - LA BOUSSAC

Les cours ont repris à l'espace Brune Eon, pour le plus grand plaisir de tous. De nouveaux arrivants : l'équipe de guitares de Laurent TOSTAIN. Il n'a pas été possible de faire des photos de groupe à cause de la distanciation obligatoire des élèves. Laurent a donc eu l'idée de faire ce petit tableau. Les cours de piano fonctionnent bien, ainsi que l'éveil musical.

Beaucoup de cours sont complets : nous consulter.

Tous renseignements :

J'ai 2 notes à vous dire

3 place de l'église - 35120 LA BOUSSAC

jai2notesavousdire@gmail.com

Blog : jai2notesavousdire.org

Samedi : de 10 h à midi : permanence, inscriptions, renseignements....

Pour tous renseignements : 06 81 88 91 04 ou jai2notesavousdire@gmail.com.



YOGA

Depuis la rentrée de Septembre 2019, Mathilde Paris sous le nom de Yogaiana, propose des séances de yoga en groupe sur la commune.

Un joli succès cette année pour la deuxième saison.

Ayant grandi à la Boussac, le vent du yoga a porté à nouveau Mathilde sur les terres de son enfance.

Yogaiana est la pétale yoga de l'association éco-citoyenne «Les p'tites mains de Gaïa». Cette association initiée par Olivier Bescond et Livia Silla s'appuie sur le mouvement de la permaculture et ses principes.

Le yoga est lui aussi une transition écologique, une permaculture intérieure.

Mathilde invite toutes les personnes qui le souhaitent à venir participer à un cours.



Les horaires sont les suivants :

- Le lundi matin de **10h à 11H45**
- Le lundi soir de **19h à 20h45**
- Le vendredi matin de **10h à 11H45**
- (salle des fêtes pour tous les cours).



Nouveautés 2021 :

À partir du mercredi 13 janvier 2021 (1 mercredi sur 2) ouverture de 2 créneaux de yoga enfants sur la commune

~ 5-7ans : mercredi de 14h à 15h

~ 8-12ans : mercredi de 15h30 à 16h30

À partir du lundi 4 janvier 2021 ouverture de 3 créneaux de yoga Pré et Post-Natal sur la commune

~Le lundi midi de 12h à 13h (Pré - Natal)

~Le mercredi matin (1 mercredi sur 2) de 9h à 10h15 (Prénatal) et de 10h30 à 11h45 (Post-Natal).

Tous renseignements :

Coordonnées Mathilde : 0640718276

Page Facebook : <https://www.facebook.com/yogaianayogaiana/>

EPLB LA BOUSSAC – ZUMBA

ZUMBA pour TOUS à la BOUSSAC

Après une saison 2019-2020 interrompue brutalement, les fidèles adhérentes de l'EPLB sont revenues en force pour leur séance hebdomadaire de sport. En effet, toujours avec notre coach animatrice de Zumba, Camille BAHIER, l'année 2020-2021 a très bien commencé.

Les plus jeunes, une douzaine d'enfants entre 6 ans et 11 ans, ont formé un groupe actif et assidu.

A chacune son rythme, dans la bonne humeur, les cours dispensés tous les mardis sont suivis

par nos fidèles adhérentes qui avaient hâte de reprendre une activité sportive.

Rappel des horaires :

- un cours Zumba Kids de **17h30 à 18h15**
- un cours Adulte Zumba de **18h15 à 19h00**
- un cours Adulte Zumba Strong de **19h à 19h45**

Contact **Mme LAURENT Véronique :**

06 60 51 83 97 - veronique.laurent40@orange.fr

FC BAIE MONT SAINT MICHEL

Le FC Baie Mont Saint Michel utilise les installations sportives de la commune depuis quelques saisons.

Les rencontres se déroulent le samedi matin et samedi après-midi pour les catégories U11 et U13.

Depuis cette saison les féminines seniors évoluent le dimanche matin (11h00).

La commune dispose de structures adaptées à la pratique du football :

- vaste parking
- pelouse entretenue
- vestiaires fonctionnels dans lesquels des travaux d'entretien viennent d'être réalisés.

Le FC Baie Mont Saint Michel bénéficie des équipements mis à disposition par la commune dont le club local a cessé son activité.

Le dynamisme des sportifs contribue à encourager l'animation marquée par la présence des parents et accompagnateurs des équipes.

Le FC Baie Mont Saint Michel vous invite à venir applaudir ces jeunes sportifs sur le stade municipal.

MENARD Yoann

Secrétaire Général

Football Club Baie Mont Saint Michel

06.11.32.97.00



Le bureau du FC Baie Mont Saint Michel :

Président	M. TALVAS Jean-Marc
Vice Présidents	M. BIET Jean-Pierre – M. BREHIN Pierrick
Secrétaire Général	M. MENARD Yoann
Trésorier Général	M. MARTIN Gaby
Membres du conseil d'administration :	M. CORMIER Fabrice – M. DECOUTURE Lucas – M. MARTIN Dominique – M. NICOLE Jean-Guy – M. PERIAUX Alfred – Mme ROUSSEL Sophie – M. ROUSSEL Sébastien – M. ROUAULT Yves – Mme VINCENT Sonia – M. VRIGNAT Clément.

Médiathèque de La Boussac

Après plusieurs semaines de confinement, la médiathèque a ré-ouvert le 1er juillet avec un protocole sanitaire élaboré avec la municipalité : pas plus de 3 personnes à la fois, entrée avec masque, nettoyage des mains au gel hydro-alcoolique, mise en « quatorzaine » des livres rapportés.

Vous pouvez donc venir en toute confiance, le protocole est parfaitement respecté !

Chacun doit pouvoir trouver à la médiathèque de quoi s'informer, se distraire, se cultiver : romans, documentaires, BD, mangas, DVD.

Depuis la reprise de nouveaux livres sont arrivés : prix littéraires, romans et policiers.... Des livres pour les enfants, albums et romans viennent d'être commandés ainsi que des romans adultes parmi les prix littéraires et des livres en gros caractères. Pour les amateurs, des séries sont à votre disposition : Baron noir, Game of Thrones, Peaky Blinders....

Les animations :

Une animation a eu lieu pour les enfants (à partir de 8 ans) autour du jeu de société « les loups garous » vendredi 30 octobre à l'initiative de Fanny.

Mois du film documentaire :

C'est avec regret que la projection, prévue dans le cadre du mois du film documentaire, n'a pu avoir lieu le mercredi 11 novembre à la salle des fêtes de La Boussac. Il s'agissait du film « Bains Publics ».

Nous reviendrons dans le prochain journal de la commune sur ces animations.

Depuis janvier, suite à une décision de la communauté de communes, l'adhésion à la médiathèque est gratuite pour tous, enfants et adultes.

Appel à bénévoles :

Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux bénévoles pour :

- couvrir les livres
- tenir les permanences
- participer au choix des livres, des DVD, des magazines
- proposer, préparer et participer à des animations selon vos envies et vos disponibilités.

Les horaires :

Mercredi : 10 h30 à 12h30

Vendredi : 16h30 à 18h

Samedi : 10h à 12h

Et pendant les congés scolaires :

Mercredi : 10h30 à 12 h

Vendredi : de 17 h à 18 h

Téléphone : 09 67 70 60 11

Mail : gallothequelaboussac@orange.fr

Les bénévoles : Béatrice, Clarisse, Christine, Didier, Eliane, Fanny, Françoise, Gilles, Isabelle, Joëlle, Marie-Thérèse vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël et de nouvel an malgré la période compliquée que nous vivons.



Vos élus communautaires 2020-2026

Président de la Communauté de Communes



Denis RAPINEL
Président,
Maire de Dol de Bretagne

8 Vice-présidents



Louis THEBAULT
1^{er} Vice-président,
délégué à l'Aménagement du territoire,
au Cadre de vie et
au Développement touristique
Maire de Pleine-Fougères



Sylvie RAME-PRUNEAUX
2^{me} Vice-présidente,
déléguée à la Petite enfance,
l'Enfance et la Jeunesse
Maire d'Epiniac



Louis LEPORT
3^{ème} Vice-président,
délégué à la collecte, au traitement,
à la valorisation des déchets
Maire de Saint-Marcen



Jean-Pierre HERY
4^{ème} Vice-président,
délégué à l'Environnement
Maire de St-Georges de Gréhaigne



Jean-François GOBICHON
5^{ème} Vice-président,
délégué au Développement
économique et à l'Emploi
Maire de Saint-Broladre



Sylvie COMMEREUC
6^{ème} Vice-présidente,
déléguée à la Lecture publique
et à la Vie associative
1^{ère} Adjointe à Baguer-Morvan



Christophe FAMBON
7^{ème} Vice-président
délégué à la gestion et l'entretien du
patrimoine et à la réussite éducative
Maire de Roz-sur-Couesnon



François MAINSARD
8^{ème} Vice-président,
délégué aux Finances, aux Marchés
publics, aux Ressources Humaines
et aux Équipements aquatiques
Maire de Roz-Landrieux

Les élus communautaires

Baguer-Morvan : Olivier BURDAIS, Sylvie COMMEREUC, Gilles LEBRET - **Baguer-Pican** : Sylvie DUGUEPEROUX, David GUILLOUX, Eliane MASSON - **Broualan** : André DAVY - suppléant : Stéphane CHAPRON - **Cherruix** : Jean-Michel TAILLEBOIS, Marie-Madeleine WY SOCKI - **Dol-de-Bretagne** : Denis RAPINEL, Stéphanie CHEREL, Julien LEVERGNEUX, Odile JOUQUAN, Xavier COADIC, Catherine PRUNIER-BRIAND, Jérôme DOLBOIS, Isabelle QUEMENER, **Epiniac** : Sylvie RAME-PRUNEAUX, Jean-Louis DESPRES - **La Bousac** : Christine FAUVEL, David VIGOUR - **Le Vivier-sur-Mer** : Clarisse BARATAUD, Arnaud VETTER - **Mont-Dol** : Marie-Elisabeth SOLIER, Didier ROBINARD - **Pleine-Fougères** : Louis THEBAULT, Sylvie PIGEON, Didier BRUNE, Laëtitia LENFANT - **Roz-Landrieux** : François MAINSARD, Marie-José CAILLET - **Roz-sur-Couesnon** : Christophe FAMBON, Marie-Jeanne HENRI - **Sains** : Nicolas BATHELLIER - suppléant : Jean-Marie TASEL - **Saint-Broladre** : Jean-François GOBICHON, Marie PICCOLIN - **Saint-Georges-de-Gréhaigne** : Jean-Pierre HERY - suppléant : Jean-Pierre ROUXEL - **Saint-Marcen** : Louis LEPORT - suppléant : Xavier LEBRET - **Sougeal** : Rémi CHAPDELAIN - suppléante : Amyra DURET - **Trans-la-Forêt** : Janine LEJANVRE - suppléante : Elisabeth BOURDIN - **Vieux-Viel** : Gérard DUFEU - suppléante : Isabelle FAISANT.

Développement Economique

Suite aux dernières mesures annoncées par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire, le Service développement économique de la Communauté de communes a réactivé sa cellule d'accompagnement.

Une page web centralisant l'ensemble des dispositifs en faveur des entreprises est actualisée quotidiennement sur le site de la Communauté de communes.

Maintien de l'activité, avances de trésorerie,

aides directes, mesures fiscales, prévention des difficultés, sécurité : rendez-vous sur le site www.ccdol-baiemsm.bzh, rubrique « Entreprendre » / « Covid 19 / informations aux entreprises.

Lien direct vers la page : <https://www.ccdol-baiemsm.bzh/covid-19-informations-aux-entreprises-2/>

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le Service développement économique de la Communauté de communes : une question = une réponse : aideentrepriseccid@ccdol-baiemsm.bzh

≡ PASS Commerce et artisanat

Artisans, commerçants, financez vos investissements matériels et immatériels / travaux d'embellissements et de mises aux normes...

Jusqu'à 5 000 € d'aide directe, cofinancée par la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et la Région Bretagne.

Dispositif en faveur des artisans commerçants situés sur les communes de - de 5000 habitants.

Prise en charge de 30% des dépenses subventionnables (sur présentation des factures acquittées).

- A partir de 3 000 € dans le cas général (abaissement du seuil plancher de 6 000 à 3 000 € du

1^{er} juillet au 31 décembre 2020, dans le cadre de la crise sanitaire,)

- A partir de 3 000 € pour les travaux d'accessibilité et les investissements de stratégie commerciale,

- A partir de 2 000 € pour les investissements matériels numériques > dispositif de crise ouvert jusqu'au 30 juin 2021 dédié à la digitalisation et numérisation des artisans et commerçants.

Demande d'aide à réaliser **avant engagement** des dépenses - Contact : Aurélie Ridel, 02 99 80 90 57, aurelie.ridel@ccdol-baiemsm.bzh

RIPAME

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) est un service gratuit de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Il s'adresse aux familles ainsi qu'aux professionnels de l'accueil individuel.

Le RIPAME a pour objectif :

- D'accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil. Il accompagne également dans les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel : prestation CAF, droit du travail, déclaration pajemploi...
- D'informer, soutenir les professionnels de l'accueil individuel : assistants maternels et gardes à domicile dans leur profession par le biais de soirées d'information, d'échanges, par la formation continue...
- D'animer des temps d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants accompagnés d'un adulte référent.

Le RIPAME propose 6 ateliers d'éveil par semaine dont un sur la commune de La Boussac (Mardi 9h30 - 11h30). Ces ateliers ont lieu sur inscription toute l'année sauf pendant les vacances scolaires. Ils sont destinés aux enfants âgés de 3 mois jusqu'à l'âge de la scolarisation, accompagnés d'un adulte : assistant maternel, garde à domicile, parent, grand-parent.

Ces temps sont l'occasion de partager, de se sociabiliser autour du jeu, d'activités, de temps de lecture...

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter par :

Téléphone : 06.70.10.47.59 ou 06.33.67.86.98

A noter, en cette période de confinement les ateliers d'éveil du RIPAME sont fermés jusqu'à nouvel ordre mais les animatrices restent joignables !



Environnement

La saison 2020 de traitement des nids de frelon asiatique s'achève puisque le déclin des colonies est amorcé depuis quelques jours.

La FGDON d'Ille et Vilaine préconise donc l'arrêt des traitements puisque la destruction des nids ne présente désormais que peu d'intérêt et ne saurait justifier des dépenses publiques inutiles.

En effet, les quelques frelons pouvant subsister sont généralement des ouvrières en fin de vie, les futures fondatrices sont déjà parties en quête d'un abri pour l'hiver.

Sauf exception sur des nids encore actifs à très faible hauteur et pouvant présenter un risque sanitaire, les foyers ne sont plus pris en charge depuis le 1er décembre 2020.

Les interventions restent techniquement possibles mais seront à la charge directe du demandeur»

La saison reprendra en 2021.

Les reines naissent à l'automne. Aux premiers gels, elles quittent les nids pour trouver une cachette où hiberner. Le reste de la colonie succombe aux premiers frimas de l'hiver. Vers la mi février, les reines s'éveillent et s'envolent en quête de sucres énergisants afin de reprendre des forces pour bâtir un nouveau nid et y pondre. Durant les semaines qui suivent et jusqu'au 15 mai, elles seront les seules à s'occuper de leurs larves.



Vous avez remarqué un nid de frelons asiatique ?

Merci de le signaler auprès de votre mairie.

- Seule la Communauté de communes fera intervenir une entreprise habilitée après signalement.
- La Communauté de communes interviendra uniquement pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

SBCDOL

Christophe FAMBON, réélu Président du SBCDol pour coordonner la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Suite aux dernières élections municipales, les membres du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) se sont réunis le 17 septembre 2020 à Bagger-Pican pour installer leur nouveau comité syndical et élire leur président et vice-président.e.s.

Christophe FAMBON, délégué de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel et Maire de Roz-sur-Couesnon a été élu à la présidence du SBCDol à l'unanimité. Il s'agit de son troisième mandat à la tête du syndicat. Celui-ci a remercié chaleureusement les membres de l'assemblée pour la confiance témoignée.

Ont été élus aux 4 vice-présidences :

- 1er Vice-président : Jean-François RICHEUX, délégué de Saint-Malo Agglomération - Maire de St Père Marc en Poulet,
- 2ème Vice-président : Gaël LEPORT, délégué de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel - Conseiller municipal de Saint Marcan,
- 3ème Vice-présidente : Christelle BROSELLIER, déléguée de la Communauté de communes Bretagne Romantique - Maire de Mesnil Roc'h,
- 4ème Vice-présidente : Laurence QUERRIEN, déléguée de Saint-Malo Agglomération - Conseillère municipale de Cancale.



Les membres du Bureau du SBCDol :

De gauche à droite : Jean-François RICHEUX (1er VP), Laurence QUERRIEN (4ème VP), Christophe FAMBON (Président), Christelle BROSELLIER (3ème VP), Gaël LEPORT (2ème VP), Stéphanie CHEREL (CC Pays de Dol Baie du MSM), Marie PICCOLIN (CC Pays de Dol Baie du MSM).

Le SBCDol a pour objet de promouvoir et de coordonner une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Depuis sa création en 2011, le syndicat porte juridiquement la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de mettre en oeuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. Depuis 2019, il exerce également la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) correspondant à la conduite d'actions de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques. Les 3 intercommunalités (EPCI-FP) membres du syndicat (CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel, CC Bretagne Romantique et Saint-Malo Agglomération) ont en effet fait le choix de transférer pour partie cette compétence au SBCDol **afin d'assurer une gestion de l'eau et des milieux aquatiques cohérente et coordonnée à l'échelle des bassins versants.**

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES 2021

	Associations Communales + cantonales	Particuliers commune	Extérieur commune	Forfait chauffage (en plus)
Petite salle ½ journée	72 €	148 €	226 €	33 €
Petite salle la journée	108 €	210 €	316 €	48 €
Salle entière ½ journée	108 €	210 €	316 €	48 €
Salle entière la journée	149 €	302 €	453 €	60 €
Fourneaux	48 € par journée d'utilisation			
Vin d'Honneur	59 € quelque soit le demandeur			
Loc. vaisselle	Forfait de 54 €			
Sonorisation	25 € gratuit pour les associations communales			

Chaque association communale bénéficiera d'une location gratuite annuelle. (hors chauffage)
La vaisselle sera prêtée aux associations.

Pour toute location, une caution de 230 € sera demandée. Une caution complémentaire de 50 € sera appliquée pour toute location de vaisselle aux particuliers.

PLATEAU MULTISPORTS

Nous vous rappelons que l'équipement du filet qui permet la pratique du tennis, du volley et du badminton est à votre disposition :

- A la mairie, aux heures d'ouverture
- A la Boulangerie de Catherine et Luc TOSTIVIN

Pour la remise du filet aux pratiquants, il sera demandé aux personnes **le dépôt d'une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire).

Celle-ci sera restituée lorsque les personnes rapporteront le filet.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui doit justifier d'une expérience en matière juridique d'au moins trois ans.

Son rôle

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Compétences

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- différends relatif à un contrat de travail,
- litiges de la consommation,



- impayés,
- malfaçons de travaux, etc.

Cas d'incompétence

Le conciliateur de justice n'intervient pas pour des litiges :

- d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire),
- de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales,
- de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou **le tribunal administratif**).

Nom du conciliateur de Justice : M. Philippe CARDINEAU. Présent le 2ème et 3ème jeudi de chaque mois à la mairie de DOL DE BRETAGNE, de 9h à 12h.

Contact téléphonique au 02 99 48 00 17 ou par courriel à philippe.cardineau@conciliateurdejustice.fr

DÉCLARATION DES RUCHERS 2020

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina*

tumida. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

La déclaration de ruches 2020 est à réaliser du 1er septembre au 31 décembre 2020 en ligne sur le site Mes Démarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

ASSISTANTS MATERNELS

La liste est disponible à la mairie ou sur www.assistantsmaternels35.fr.

CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 18 décembre 2020 Jour de reprise : lundi 4 janvier 2021
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 19 février 2021 Jour de reprise : lundi 8 mars 2021
Vacances de printemps	Fin des cours : vendredi 23 avril 2021 Jour de reprise : lundi 10 mai 2021
Pont de l'Ascension 2021	Fin des cours : mercredi 12 mai 2021 Jour de reprise : lundi 17 mai 2021
Grandes vacances 2021	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021

NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT

La commune de La Bousac, en partenariat avec la DGFIP, vous propose désormais deux nouveaux moyens de paiement pour les factures de cantine/garderie et autres :

1. Le paiement par carte bancaire sur internet avec Payfip

Le portail de la Direction Générale des Finances Publiques met à votre disposition le site www.payfip.gouv.fr pour faciliter le paiement des services publics locaux.

Pour effectuer votre paiement, vous devez vous munir de la facture ou de l'avis des sommes à payer que vous a transmis la collectivité. Sur ce document, vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'identification de votre paiement :

- L'identifiant collectivité qui permet d'identifier la collectivité au bénéfice de laquelle vous effectuez votre règlement.
- La référence qui permet d'identifier la facture que vous souhaitez régler.
- Le montant qui doit être réglé en totalité. Vous ne pourrez en effet pas payer sur ce site un montant partiel.

Lors de votre règlement, vous devrez obligatoirement fournir une adresse de courrier électronique



valide, à laquelle vous sera transmis un ticket vous confirmant la prise en compte de votre paiement à l'issue de celui-ci.

Rendez-vous sur le portail Payfip : www.payfip.gouv.fr

2. Le paiement de proximité :

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Rendez-vous sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite pour identifier les buralistes partenaires par commune.

Actuellement à Dol de Bretagne :

- Bar tabac loto de la Poste, 5 place du Général De Gaulle
- Le Chateaubriand, 1 place Chateaubriand
- Maison de la Presse, 9 rue Lejampetel



Renseignements utiles



Agence postale communale		02 99 58 24 31
Horaires d'ouvertures Lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 14h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h15		Fermeture pour congés du 24 au 31 décembre 2020.
Déchetterie Pleine-Fougères		02 99 48 54 96
Déchetterie Dol-de-Bretagne		02 99 80 33 31
Cabinet médical		02 99 80 01 89
Docteur MARIO		
Pharmacie		02 99 80 02 69
M. et Mme POUJOL		
Cabinet infirmier - 28 ter rue des Lavandières		02 99 80 03 46
Mme MONVOISIN Emmanuelle Mme BARDET Sandy		
Cabinet infirmier - 1 allée de l'Ecole		06 47 61 13 74
Mme LOISEL-MATHELIER Céline		
Cabinet kinésithérapeute 28 ter rue des Lavandières		02 99 80 04 98
Mme METIVIER Virginie Mme VAUGRENTE Sylvie		
Ecole publique (maternelle et primaire)		02 99 80 02 66
Mme PIOT		
Ecole service périscolaire		
Garderie 7h15 à 8h40 et de 16h45 à 18h45		02 57 64 08 67
Restaurant scolaire 10h30 à 12h		02 57 64 08 68
Pompiers		18
Gendarmerie		17
Dol de Bretagne		02 99 48 02 40
Lundi au samedi	de 8h00 à 12h00	
	de 14h00 à 18h00	
Dimanche	de 9h00 à 12h00	
	de 15h00 à 18h00	
Pleine Fougères		02 99 48 60 14
Lundi	de 8h00 à 12h00	
Mercredi et Samedi	de 14h00 à 18h00	

AGENDA 2021

1^{er} SEMESTRE 2021 (sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires)

Dates	Evènements
7 mars 2021	Choucroute - Liens d'Amitié
13 mars 2021	Repas réunionnais - Amicale Laïque
27 mars 2021	Couscous - Club de l'amitié
Mars 2021	Elections régionales et départementales
8 mai 2021	Commémoration de la Victoire 1945
5 juin 2021	Spectacle de fin d'année - J'ai 2 notes à vous dire
26 juin 2021	Fête de l'école - Amicale Laïque

D'un Boussac à l'autre



Un citoyen de La Boussac, adepte du camping-car, s'est rendu à Boussac dans la Creuse (23) cet été 2020.

Il s'est rappelé que Monsieur François LE NAYE, maire de La Boussac de 1995 à 2008, s'était mis en relation avec les Boussac de France au début des années 2000 et avait obtenu trois réponses. Une relation particulière s'était établie avec Boussac (23) et un joli cadre du château fut offert à la municipalité, toujours visible en mairie, à l'entrée de la salle du conseil municipal au 1^{er} étage. Plusieurs articles sur ce thème avaient été consacrés dans le bulletin municipal en 2004 et 2005.

En effet, en dehors de notre commune, il existe cinq autres communes avec le nom Boussac :

- Boussac dans le Département de la Creuse (23). 1 276 habitants. Site internet : www.boussac.fr
- Boussac-Bourg dans le Département de la Creuse (23), proche de Boussac. 717 habitants
- Malleret-Boussac également dans le Département de la Creuse et proche de Boussac. 193 habitants
- Boussac dans le Département de l'Aveyron (12). 563 habitants. Site internet : www.boussac-aveyron.fr
- Boussac dans le Département du Lot (46). 185 habitants

En ces moments difficiles, allons découvrir nos belles régions de France et rendons visite à nos villages homonymes. Voilà des idées de déplacement pour les prochaines vacances.

De plus, Boussac dans la Creuse possède une agréable aire de camping-car gratuite, proche du bourg avec tous les services. Cette région a des atouts touristiques et n'est qu'à 420 kilomètres.

Les adeptes du camping-car sont nombreux dans notre commune, alors n'hésitez plus !!!